



Paraît le lundi matin
Published every Monday morning

Abonnements \$4 par an
Subscriptions \$4 a year
Payables d'avance
Payable in advance

MUNICIPAL

Gazette

MUNICIPALE

DE—OF

Montreal

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal
CANADA

Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

Première année No. 6
First Year

14 Mars 1904

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de

"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"

City Hall

TELEPHONE : MAIN 4240

L'ECLAIRAGE AU GAZ

Notre Conseil devant être incessamment saisi du projet de la mise en régie municipale (municipalisation) de la fourniture du gaz à la Corporation de Montréal pour l'éclairage de ses rues et de ses édifices, et aux citoyens pour l'éclairage de leurs habitations, les autorités nous demandent de publier, afin de permettre aux échevins et au public de l'étudier préalablement, le texte du contrat survenu entre la Corporation de Montréal et la Compagnie de Gaz de Montréal.

La *Gazette Municipale* fait précéder ce document du cahier des charges présenté aux compagnies désireuses de soumissionner la fourniture du gaz d'éclairage.

CAHIER DES CHARGES POUR L'ECLAIRAGE AU GAZ DE LA VILLE DE MONTREAL.

Qualité du gaz. — Le gaz fourni devra être absolument exempt de toutes impuretés et sujet à la surveillance et à l'inspection de l'inspecteur du gaz du Gouvernement et du surintendant de l'éclairage.

L'entrepreneur devra fournir tout le gaz nécessaire pour l'éclairage des réverbères publics actuels et de ceux qui seront posés dans la suite, et durant les heures indiquées par le surintendant des réverbères.

Conduites de distribution. — L'entrepreneur devra fournir et poser toutes les conduites de distribution nécessaires pour lesdits réverbères publics en leur donnant une chute régulière jusqu'à la conduite principale; il devra tenir en bon état toutes les conduites de distribution qui sont sous terre et ne faire usage pour lesdites conduites et leur réparation que de tuyaux en fer ductile de pas moins d'un pouce de diamètre ou de coudes et raccords en fer malléable.

L'entrepreneur devra fournir et poser, sans frais pour la Ville, des becs avec régulateur automatique, chaque bec devant fournir pas moins de quatre pieds cubes de gaz par heure, et lesdits becs devront en tout temps être exempts d'obstructions de manière que le gaz puisse brûler régulièrement à raison de quatre pieds cubes par heure, et tous becs qui deviendront usés ou obstrués seront changés suivant que le surintendant des réverbères l'ordonnera, et ce sans frais pour la ville; et toutes les conduites de distribution de gaz pour lesdits réverbères devront en tout temps être tenues par l'entrepreneur libres de toute obstruction qui pourrait empêcher le passage régulier du gaz.

Conduites principales. — L'entrepreneur devra, lorsqu'il en recevra l'ordre du Comité de l'Eclairage, poser les conduites avec les raccordements nécessaires pour pouvoir donner un service de gaz aux citoyens sur toutes rues ou ruelles.

Poteaux. — Tous les poteaux en fer ou potences (*brackets*) pour réverbères publics seront fournis par la Ville jusqu'au nombre actuellement en usage, en magasin ou dans les rues; tous les nouveaux poteaux ou potences (*brackets*) dont on aura besoin par la suite seront fournis par l'entrepreneur à ses frais; mais tous ces poteaux ou potences (*brackets*) seront également posés et placés d'une manière convenable par l'entrepreneur et à ses propres frais dans toute rue, square ou place publique suivant les besoins du service, et après que lesdits poteaux ou potences (*brackets*) auront été mis en place ils seront convenablement peinturés par l'entrepreneur, le tout sujet à l'approbation du surintendant des réverbères.

Lanternes. — Toutes les lanternes requises seront fournies par l'entrepreneur sans frais pour la Ville, et elles devront

GAS LIGHTING

As the Council will soon consider the proposal to take over the control of the Montreal Gas Company, in order to supply light for public and private purposes the authorities have asked us to publish the text of the agreement between the City with the company, so as to give the Aldermen and citizens an opportunity of studying it beforehand. The *Municipal Gazette* therefore publishes the contract and specifications which are annexed thereto:

SPECIFICATIONS FOR GAS FOR PUBLIC LIGHTING FOR THE CITY OF MONTREAL.

Quality of gas. — The gas furnished shall be absolutely free from impurities of all kinds and subject to the supervision and inspection of the Government Gas Inspector and of the Superintendent of lights.

The contractor shall furnish all the gas required for lighting the public lamps now located, and for those which may hereafter be located, during such hours as the superintendent of lamps shall direct.

Service pipes. — The contractor shall furnish and put down all service pipes required for said public lamps, with a regular fall towards the street mains, and keep in regular repair the portion of all service pipes below ground, and use for the said pipes and repairs only wrought pipes not less than one inch in diameter and wrought iron or malleable iron couplings, bends and elbows.

The contractor shall furnish and supply, without cost to the city, automatic regulator burners, each burner delivering not less than four cubic feet of gas per hour, and said burners shall at all times be kept clear of obstructions so as to deliver the gas at a proper normal rate of four cubic feet per hour; and any burner or burners that may have become worn or obstructed, shall be changed as the superintendent of lamps may direct, and without cost to the city, also all service pipes for said lamps shall, at all times, be kept free by the contractor from any and all obstructions for the proper flow of gas.

Mains. — The contractor shall, when so ordered by the Light Committee, lay the necessary pipes and connections to provide for such service to the citizens of such streets or lanes.

Posts. — All iron posts or brackets for public lamps shall be furnished by the city up to the number now in use, in stock and on the streets; all new posts or brackets that may hereafter be required shall be furnished by the contractor at his sole expense, but these also shall be placed and fitted up in a proper manner by the contractor, and at his sole expense on any street, square or other public place as may be required for the service, and after being placed in position said posts or brackets shall be properly painted by the contractor, and the whole subject to the approval of the superintendent of lamps.

Lanterns. — All lanterns required shall be furnished by contractor without costs to the city, and these shall be pro-

être convenablement construites et vitrées; et partout où il y aura un avertisseur dans les environs, les verres des lampes seront en couleur selon qu'il sera ordonné par la suite; et la Ville aura le droit de faire mettre le nom des rues, ruelles et places publiques sur lesdites lanternes.

Réparations. — Toutes les conduites, becs, robinets et lanternes seront fournies et tenus en bon état par l'entrepreneur, et toutes les réparations qu'ils auront à subir devront être faites dans les vingt-quatre heures après avis et sans frais pour la Ville; le déplacement des poteaux sera fait par et aux frais de l'entrepreneur.

Dommages. — Dans le cas de dommages aux poteaux, lanternes ou conduites par suite de leur rupture, ou par suite de leur déplacement de leur position régulière par la gelée ou autrement (excepté dans les cas de guerre civile ou d'émeute), lesdits dommages seront réparés par l'entrepreneur sans frais pour la Ville pourvu que ladite Ville fournit les poteaux qui seront nécessaires dans ces cas.

Excavations. — Toutes les excavations pour conduites principales, conduites de distribution ou poteaux, seront faites sous la surveillance du département de la Voirie, et il ne sera pas fait d'excavation sur une longueur de plus de deux pâtes de maisons à la fois, les travaux devant être poussés avec toute la diligence possible, et la nuit s'il est jugé nécessaire, et tous lesdits travaux seront complétés, et les trottoirs et les rues remis dans leur état primitif, à la satisfaction de l'inspecteur de la Ville, le tout sujet aux conditions des contrats actuels quant aux pavages permanents; et dans le cas où l'entrepreneur ne se conformerait pas à cette section, l'inspecteur de la Ville aura le droit de faire exécuter ces travaux aux frais dudit entrepreneur.

Le surintendant des réverbères, d'après les ordres du Comité de l'Eclairage, aura le pouvoir de temps à autre, d'ordonner que tel ou tel réverbère soit allumé ou éteint suivant que l'exigeront les besoins du service public, et lesdits réverbères seront allumés tous les jours de l'année, du soleil couchant au soleil levant.

Cautionnement. — Un dépôt de \$15,000 devra être fait avec toute soumission, lequel dépôt sera en garantie de la bonne foi des soumissionnaires et de la due exécution de leur contrat.

Dans la soumission pour l'éclairage des rues, les soumissionnaires devront mentionner le prix maximum auquel ils fourniront le gaz au public durant une période de dix années et où et quand ils le feront et devront aussi indiquer les substances dont ils feront usage pour la fabrication du gaz.

Le Comité de l'Eclairage aura le droit d'ordonner à la Compagnie de poser une maîtresse-conduite de chaque côté des rues principales de la Ville.

La plus basse ni aucune autre des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

(C'est là le cahier de charges dont il sera fait mention dans un contrat pour fourniture de gaz passé ce jour, entre la Ville de Montréal et la Compagnie de Gaz de Montréal, devant le notaire soussigné; lequel cahier de charges, après avoir été signé par les parties aux présentes et le notaire soussigné *ne varietur*, restera annexé audit contrat.)

Montréal, 15 novembre 1895.

(Signé)

LA CIE DE GAZ DE MONTREAL,
par H.-S. HOLT, *Président.*
M.-T. LEFEBVRE,
Maire-suppléant.
L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.
O. MARIN,
N. P.

LE CONTRAT.

Ce 15^e jour de novembre 1895:

Devant moi, Onésime Marin, notaire public soussigné pour la province de Québec, en Canada, résidant et pratiquant dans la Ville et le District de Montréal, en ladite province.

Ont comparu:

La Ville de Montréal, corps politique et corporation, ayant son bureau et sa principale place d'affaires à l'Hôtel de Ville, dans le quartier Est, de ladite ville, représentée aux présentes et agissant par Michel-Théodule Lefebvre, de ladite Ville de Montréal, manufacturier, maire-suppléant de ladite Ville agissant en l'absence de Son Honneur le Maire de la Ville;

Partie aux présentes de première part,

properly constructed and glazed, and at all points near fire alarm boxes colored glass shall be used for the same as may hereafter be directed; the City to have the right to have the names of the streets, lanes and squares inscribed on said lamps.

Repairs. — All pipes, burners, cocks and lanterns must be furnished and kept in good condition by the contractor, and all repairs thereto must be made within twenty-four hours after proper notification, and without expense to the city; also removals of lamp-posts to be at the expense of and done by the contractor.

Damages. — In cases of damages to lamp-posts, lanterns or pipes such as breakage, or by being displaced from a perpendicular position by frost or otherwise (excepting civil commotion or by riots), said damages to be made good by contractor without cost to the City, provided the City shall furnish such lamp-posts only as may be required for the purpose.

Excavation. — All excavations, for mains, service pipes or lamp-posts, must be subject to the supervision of the Road Department, and not more than two blocks to be opened at one time and the work to be proceeded with due diligence and at night, if deemed necessary, and all such work completed, and roads and sidewalks restored to their former condition to the satisfaction of the City Surveyor, subject to the condition of the existing contracts in case of permanent pavements; and in default of the contractor not complying with this section the City Surveyor shall have the right to do the work at the contractor's expense.

The Superintendent of lamps, under the direction of the Light Committee, shall have the power from time to time to order the lighting or extinguishing of any lamps as the exigencies of the public service may require, and the lamps shall be lighted daily all the year round from sunset to sunrise.

Bonds. — A deposit of \$15,000 shall be made with each tender, said deposit to be as a guarantee of the good faith of the tenderers and of the due fulfilment of their contract.

In tendering for street lighting, the tenderers must state the maximum price at which they will furnish gas to the public for a period of ten years and where and when, and also the materials out of which the gas is to be manufactured.

The Light Committee shall have the right to order to the Company to lay a main pipe on each side of the street in the main streets of the city.

The lowest or any of the tenders shall not necessarily be accepted.

This is the specification referred to in a contract for gas between the City of Montreal and The Montreal Gas Co., passed before the undersigned notary this day; which specification, after being signed by the parties hereto and the undersigned notary *ne varietur*, shall remain annexed to the said contract.

Montreal, November 15th, 1895.

(Signed)

THE MONTREAL GAS COMPANY,
by H.-S. HOLT, *President.*

M.-T. LEFEBVRE,
Pro-Mayor.

L.-O. DAVID,
City Clerk.

O. MARIN,
N. P.

THE AGREEMENT.

On this fifteenth day of November 1895,

Before me, Onésime Marin, the undersigned notary public, for the Province of Quebec, in Canada, residing and practising in the City and District of Montreal, in the said Province,

Came and appeared:

The City of Montreal, a body politic and corporate, having its office and principal place of business at the City Hall, in the East Ward, of the said City, hereto represented and acting by Michel-Théodule Lefebvre, of the said City of Montreal, Esq., manufacturer, the Acting Mayor, of the said City, acting in the absence of His Wordship the Mayor for the City.

Party hereto of the first part,

Et la Compagnie de Gaz de Montréal, corps politique dûment constitué en corporation, ayant sa principale place d'affaires en ladite Ville de Montréal, représentée aux présentes et agissant par Herbert-S. Holt, de ladite Ville de Montréal, président de ladite compagnie, dûment autorisé pour les fins des présentes en vertu d'une résolution des directeurs de ladite compagnie, adoptée à leur assemblée tenue ce jour et dont une copie restera ci-annexée après avoir été signée par le notaire soussigné *ne varietur*;

Partie aux présentes de seconde part.

Lesquelles parties aux présentes de première et de seconde part ont fait et passé entre elles le contrat suivant, savoir :

1. La Compagnie de Gaz de Montréal fournira toutes les lampes à gaz, ainsi que le gaz pour telles lampes, dont la Ville aura besoin pendant la durée du présent contrat pour l'éclairage des rues, ruelles et places publiques de la Ville, à raison de \$17 par lampe, par an, et aux mêmes conditions que celles énoncées dans le contrat antérieur entre ladite Ville de Montréal et ladite Compagnie de Gaz de Montréal, passé devant Maître F.-J. Durand, *et. P.*, le 28 février 1884.

2. Ladite Compagnie de Gaz de Montréal s'engage aussi à fournir du gaz pour l'éclairage, le chauffage, la cuisine et les fins de fabrication au public, dans les limites de ladite Ville de Montréal, durant une période de dix ans, à compter du 1^{er} mai (1895), ledit gaz devant être du gaz hydrogène carburé fait avec de la houille canadienne ou bitumineuse, avec une légère proportion de pétrole pour l'éclairage, et d'une puissance illuminative d'au moins 21 bougies en blanc de baleine, à un prix qui ne devra pas excéder \$1.20 par 1000 pieds cubes pour l'éclairage, pendant ladite période de 10 ans, et \$1.00 par 1000 pieds cubes pour la cuisine, le chauffage et les fins de fabrication, sur prompt paiement.

Néanmoins, afin de faciliter l'usage du gaz aux classes pauvres, ladite Compagnie de Gaz de Montréal sera tenue de fournir à tous les contribuables de ladite Ville de Montréal, payant un loyer n'excédant pas \$150 par an, du gaz pour les fins de la cuisine, avec le privilège de deux lumières pour l'éclairage, moyennant \$1.05 par 1,000 pieds cubes, — ledit gaz devant être fourni au moyen de becs régulateurs automatiques.

3. Pendant la durée du présent contrat, ladite Ville de Montréal ne devra pas permettre qu'il soit posé des conduites de gaz dans les rues et ruelles de la Ville.

4. La Compagnie de Gaz de Montréal aura le droit de faire tous les travaux nécessaires et de poser des tuyaux à gaz dans les rues, ruelles et places publiques de la Ville, mais lesdits travaux seront exécutés sous la surveillance et la direction de l'inspecteur de la Ville, et ladite Compagnie de Gaz de Montréal devra donner à ladite Ville avis de 24 heures, par écrit, de son intention de faire des excavations et de poser des tuyaux à gaz dans les rues, ruelles et places publiques de la Ville, et ladite Compagnie sera tenue de remettre lesdites rues, ruelles et places publiques dans l'état où elles étaient avant le creusement du sol, et dans le cas où ladite Compagnie refuserait de se conformer à la présente clause, ledit inspecteur de la Ville aura le droit de faire exécuter lesdits travaux aux frais de la Compagnie, et ladite Ville de Montréal, par l'entremise de sa Commission de l'Eclairage, aura le pouvoir d'ordonner à la Compagnie de poser les tuyaux et raccordements nécessaires pour fournir le gaz aux citoyens résidant sur lesdites rues et ruelles et d'installer une conduite de chaque côté des principales rues de la Ville.

5. La Compagnie de Gaz de Montréal sera obligée de fournir le gaz dans les municipalités avoisinantes lorsqu'elles seront annexées à la Ville, et ce, aux mêmes prix et conditions que ceux stipulés dans le présent contrat, sauf en ce qui concerne les municipalités qui, à l'époque de leur annexion, auront déjà passé des contrats avec ladite Compagnie ou ses ayant-droit.

6. Il est expressément convenu entre les parties que ladite Compagnie devra à l'avenir, comme elle l'a fait par le passé, percevoir et recevoir, directement, des consommateurs de gaz les diverses sommes qu'ils devront, sans aucun recours contre la Ville de Montréal, qui ne sera tenue de payer que les montants dus pour l'éclairage des rues et des bâtiments lui appartenant.

7. La Ville de Montréal aura le droit de faire inspecter le gaz et les gazomètres fournis par ladite Compagnie, et, à cette fin, elle pourra nommer un inspecteur qui aura aussi

And The Montreal Gas Company, a body politic duly incorporated, having its principal place of business in the said City of Montreal, herein represented and acting by Herbert-S. Holt, of the said City of Montreal, Esq., the president of the said Company, duly authorized for the purposes hereof in virtue of a resolution of the directors of the said Company adopted at their meeting held on the date hereof, a copy whereof shall remain hereunto annexed, signed by the undersigned notary *ne varietur*;

Party hereto of the second part.

Which parties hereto of both parts have made and entered into the following contract and agreement between themselves, to wit:

1. The said Montreal Gas Company shall furnish all the gas lamps and the gas therefor that the said City of Montreal may require during the existence of the present contract for lighting the streets, lanes and public places of the said City at the rate of \$17 per lamp per year, and at the same conditions as those mentioned in the previous contract between the said City of Montreal and the said Montreal Gas Company passed before Me. F.J. Durand, notary, on the 28th of February 1884;

2. The said Montreal Gas Company do also bind and oblige themselves hereby to supply and furnish gas for lighting, heating, cooking and manufacturing purposes to the public within the limits of the said City of Montreal, during a period of 10 years, to be computed from the 1st May last (1895), said gas to be coal gas made from Canadian or bituminous coal, with a small proportion of coal oil for illuminating purposes, and of an illuminative power of not less than 21 sperm candles, at a price which shall not exceed \$1.20 per each 1000 cubic feet generally furnished and supplied by the said Montreal Gas Company for lighting purposes, during the said period of 10 years, and of \$1.00 per each 1000 cubic feet generally furnished and supplied during the said period by the said Company for cooking, heating and manufacturing purposes, on prompt payment;

Nevertheless, in order to facilitate the use of gas to the poorer classes of people, the said Montreal Gas Company shall be bound to furnish gas for cooking purposes, with the privilege of two lights, for lighting purposes, at \$1.05 per each 1000 cubic feet furnished and supplied by the said Company by means of automatic regulator burners, to all the tax-payers of the said City of Montreal paying a rent not exceeding \$150 a year;

3. During the existence of the present contract, with the said Montreal Gas Company, the said City of Montreal shall not permit the laying of gas pipes in the streets and lanes of the said City of Montreal;

4. The said Montreal Gas Company shall have the right to do all necessary works and to lay gas pipes in the streets, lanes and public places of the said City of Montreal, but the said works shall be made under the control and supervision of the City Surveyor, and the said Montreal Gas Company shall be obliged to give a 24 hours notice in writing to the said City Surveyor of their intention to make excavations and to lay gas pipes in any streets, lanes and public places in the said City of Montreal, and the said Company shall be obliged to put the said streets, lanes and public places in the same state and condition they were in before making such excavations and in case the said Company should refuse to conform to the present clause, the said City Surveyor shall have the right to have the said works done at the said Company's cost and expense; and the said City of Montreal, through its Light Committee, shall have power to order the said Company to lay the necessary pipes and connections to provide for gas services to the citizens of such streets and lanes, and also to lay a main pipe on each side of the main streets of the said City;

5. The said Montreal Gas Company shall be obliged to lay their pipes and furnish gas to adjoining municipalities when annexed to the City, at the same prices and conditions as herein stipulated, except in municipalities which at the time the annexation takes place shall have already contracted with the said Company or their assigns;

6. It is expressly agreed between the parties that the said Company shall in future, as they have done before, collect and receive the several amounts of money at any time due by the gas consumers from the latter only, without any recourse whatever against the City of Montreal, which shall be liable to pay only the amount to become due for street lamps and gas furnished to the buildings possessed by the City;

7. The City of Montreal aforesaid shall have the right to provide for the inspection of the gas and meters furnished by the said Company, and to that end to appoint an inspector,

le droit de régler la pression du gaz et qui aura libre accès, en tout temps, aux usines de la Compagnie.

8. Il est expressément convenu entre les parties aux présentes, qu'après l'expiration de ladite période de 10 ans, la Ville de Montréal aura le droit, après un avis de 6 mois, par écrit, donné à la Compagnie ou à ses représentants, avant l'expiration de ladite période de 10 ans, d'acquérir tous les terrains, tuyaux, usines, franchises et marchandises en magasin nécessaires et en usage pour la fourniture de gaz à la Ville, appartenant à ladite Compagnie de Gaz de Montréal ou à ses représentants, ainsi que tous les travaux entrepris à cette fin, sur paiement de leur valeur, qui sera établie par des arbitres, plus 10% en sus de l'évaluation qui aura été faite. Lesdits arbitres seront nommés comme suit: un par la Ville de Montréal, un autre par la Compagnie et le troisième ou tiers-arbitre par un juge de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal.

9. Dans le cas où la Ville de Montréal ne serait pas en position d'acheter l'outillage de la Compagnie, à l'expiration de ladite période de 10 ans, le présent contrat sera continué pour une autre période de 5 ans, aux mêmes conditions et avec le même privilège pour la Ville d'acquérir ledit outillage à l'expiration desdites 5 années, en donnant à la Compagnie le même avis par écrit de 6 mois avant l'expiration dudit terme de 5 années, et dans ce cas-là, ladite Compagnie de Gaz de Montréal paiera au trésorier de la Ville, tous les 6 mois, une somme équivalente à pas moins de 3 p. c. de ses recettes brutes réalisées dans la Ville de Montréal; le montant de telles recettes brutes devant être établi sous serment par le président de ladite Compagnie lorsque le pourcent susdit sera payé.

10. Lesdites parties s'engagent à exécuter le présent contrat suivant le cahier de charges annexé aux présentes et signé par les parties et le notaire soussigné *ne varietur*, et d'après la soumission de ladite Compagnie, telle que modifiée et finalement acceptée par ladite Compagnie de Gaz de Montréal, à l'assemblée du Conseil de Ville tenue le 16 juillet 1895, une copie de laquelle soumission restera ci-annexée après avoir été signée par les parties aux présentes et le notaire soussigné *ne varietur*.

11. Toutes les conditions, clauses, explications, directions et instructions contenues dans ledit cahier de charges ci-joint et dans ladite soumission, telle qu'acceptée par la Ville, devront être rigoureusement suivies, bien qu'elles ne soient pas répétées ici, afin d'abréger. Dans le cas, cependant, où le présent contrat ne s'accorderait pas avec une partie quelconque du cahier de charges, ledit contrat devra être suivi.

Les présentes ont été consenties de la part de ladite Ville de Montréal conformément à une résolution adoptée à une assemblée de son Conseil de Ville tenue le 16 juillet 1895, amendant et adoptant, tel qu'amendé, un rapport de la Commission de l'Eclairage dudit Conseil, en date du 25 avril 1895 et conformément à une autre résolution dudit Conseil, adoptée à une assemblée tenue le 4 novembre courant, copies desquelles résolutions et duquel rapport resteront ci-annexées après avoir été signées par le notaire soussigné *ne varietur*.

Ladite Compagnie de Gaz de Montréal paiera le coût du présent contrat et d'une copie pour ladite Ville.

Ainsi fait et passé en la Ville de Montréal, le jour et l'an susmentionnés, sous le No 19380 du répertoire de Maître O. Marin, le notaire soussigné.

Et après lecture du présent contrat, lesdites parties représentées et agissant comme susdit l'ont signé, et Laurent-Olivier David, greffier de la Ville, l'a contresigné et y a apposé le sceau de la Corporation de ladite Ville, le tout en présence du notaire soussigné, qui a aussi signé.

(Signé)

LA CIE DE GAZ DE MONTREAL,
par H.-S. HOLT, *President.*

M.-T. LEFEBVRE,
Maire-suppléant.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

O. MARIN,
N. P.

who shall also have the power of regulating the pressure of the gas, and shall for that purpose have free access, at all times, to the works of the said Company;

8. It is expressly agreed between the parties that after the expiration of the said period of 10 years, the City of Montreal aforesaid shall have the right, after a 6 months notice in writing given to the Company or their representatives, before the expiration of the said period of 10 years, to acquire all the lands, pipes, manufactories, franchises and stock in trade, necessary and in use for the supply of gas to the City, the property of the said Montreal Gas Company or representatives, as well as all works undertaken for that purpose, upon payment of the value thereof, which shall be established by arbitrators, together with 10% over and above said valuation; the said arbitrators shall be named as follows: one by the said City of Montreal, one by the Montreal Gas Company and the third or umpire by a judge of the Superior Court sitting in and for the district of Montreal;

9. In case the City of Montreal aforesaid should not be in a position to buy the plant above mentioned, at the expiration of the said period of 10 years, then the present contract shall be continued for a period of 5 years, more, at the same conditions and with the same privilege for the said City of Montreal to acquire said material at the expiration of the said 5 years, by giving to the said Company the same notice in writing of 6 months before the expiration of the said 5 years, and in that case, the said Montreal Gas Company shall pay to the Treasurer of the City of Montreal, every six months, a sum equal to not less than 3% on the gross earnings of the said Company in the said City of Montreal; the amount of such gross earnings being established under oath by the president of the said Montreal Gas Company when such percentage above mentioned shall then be paid.

10. The said parties agree to execute the present contract according to the specifications hereunto annexed and signed by the parties hereto and the undersigned notary *ne varietur*, and according to the said Company's tender as modified and finally accepted by the said City of Montreal at the meeting of the Council of the said City held on the 16th day of July last (1895) a copy of which tender shall remain hereunto annexed after being signed by the parties hereto and the undersigned notary *ne varietur*;

11. All the clauses, conditions, explanations, directions and instructions contained in the said hereto annexed specifications and in the said tender, as accepted by the said City, shall be strictly followed, although not herein repeated for brevity sake. In case, however, there should be any difference between the meaning of these presents and of any part of the said specifications, the meaning of these presents shall be followed;

These presents have been consented on the part of the said City of Montreal, in conformity with a resolution adopted at a meeting of its City Council held on the 16th day of July 1895, amending and adopting as amended a report of the Light Committee of the said Council, dated the 25th day of April 1895, and in conformity with another resolution of said Council adopted at a meeting held on the 4th day of November inst, copies of which resolutions and report shall remain hereunto annexed, signed by the undersigned notary *ne varietur*.

The said Montreal Gas Company shall pay the costs of these presents and of a copy thereof for the said City.

Thus done and passed at the City of Montreal, on the day and year first above written, under the number 19,380 of the repertory of Me. O. Marin, the undersigned notary.

And after due reading, the said parties represented and acting as aforesaid have signed, and Laurent-Olivier David, Esq., the City Clerk, has countersigned the same and affixed thereto the seal of the Corporation of the said City, the whole in presence of the undersigned notary, who has also signed.

(Signed)

THE MONTREAL GAS COMPANY,
by H.-S. HOLT, *President.*

M.-T. LEFEBVRE,
Pro-Mayor.

L.-O. DAVID,
City Clerk.
N. P.

O. MARIN,

RAPPORT ANNUEL DU TRESORIERDETAILS DU COMPTE COURANT PUBLIE DANS
NOTRE DERNIERE EDITION.**CREDIT**
Recettes 1903

Balance en caisse le 1er janvier 1903.	749,441.86	Balance on hand 1st January 1903....	749,441.86
Revenu		Revenue	
IMPOT FONCIER.		ASSESSMENTS ON REAL ESTATE.	
Soit 1% de la valeur des immeubles pour les fins municipales et $\frac{1}{4}$ % pour la taxe scolaire. (Les détails se trouveront dans le rapport du Contrôleur)	1,950,771.56	Being 1 p.c. on value for municipal purposes and $\frac{1}{4}$ p.c. for School Tax as tabulated by wards in the Comptroller's Report.....	1,950,771.56
TAXE D'EAU.		WATER RATES.	
Soit 7½% sur les loyers des résidences privées, prix de l'eau fournie par compteurs, etc. (Au rapport du Contrôleur)	807,091.98	Being 7½ p.c. on rental of dwellings and miscellaneous meter and special rates more fully detailed in same report	807,091.98
TAXES D'AFFAIRES ET TAXES PERSONNELLES.		BUSINESS, DUTY AND PERSONAL TAXES	
Soit 7½% sur les loyers des places d'affaires et taxes spéciales sur chevaux, voitures, etc.	333,452.99	Being 7½ p.c. on rental of business premises, special licences and taxes on horses, carriages, etc...	333,452.99
LICENCES.		LICENSES.	
Licences de voituriers, étaux privés de bouchers, buandries publiques, vendeurs publics, commissaires priseurs, agents d'immeubles, bicycles, chevaux, chiens, etc.	151,957.00	Vehicle licenses and numbers, private butcher shops, public laundries, public vendors, auctioneers, real-estate agents, bicycles, horses, dogs, etc	151,957
CERTIFICATS POUR EPICIERS ET AUBERGISTES.		GROCERS & INNKEEPERS CERTIFICATES	
Certificats de valeur locative pour obtenir des licences du gouvernement:		Being certificates of the assessed rental of premises for which government licences were sought	
472 épiceries à \$8.00....	3776	472 Grocers at \$8.00.....	3776
408 aubergistes à \$8.00....	3264	408 Innkeepers \$8.00	3264
PERMIS, ETC.			7.040
Inspecteur des bâtiments....	3494.50		
Inspecteur des chaudières.	3095.50		
Département de la voirie....	1799.14		
Permis pour égouts....	1777.00		
Permis accordés par l'ingénieur sanitaire....	288.00		
Département du greffier de la Ville....	53.00		
RECETTES DES MARCHES.		DEPARTMENTAL PERMITS, ETC.	
Telles que détaillées dans le rapport du Contrôleur....	90,384.42	Building Inspectors.....	3494.50
COUR DU RECORDER.		Boiler Inspectors	3095.50
Amendes, etc., perçues durant l'année....	31,278.39	Road Department.....	1799.14
Remboursements....	5,450.75	Sewerage permits.....	1777.00
CIE DU CHEMIN DE FER URBAIN	25,827.64	Sanitary Engineers' permits.....	288.00
4% sur \$1,000,000.00....	40,000.00	City Clerk's Department.....	53.00
6% sur 500,000.00....	30,000.00		
8% sur 500,000.00....	40,000.00		
10% sur 169,659.92....	16,965.99		
En litige 2,169,659.92	126,965.99		
	20,625.88		
DEPARTEMENT EN LOI.	106,340.00		
Déboursés remis par les avocats et frais perçus par le trésorier....	2,101.00		

CITY TREASURER'S ANNUAL REPORTDETAILS OF RECAPITULATION AS APPEARED
IN OUR LAST ISSUE.**CREDIT SIDE**
Cash Receipts 1903.

Balance on hand 1st January 1903....	749,441.86	
Revenue		
ASSESSMENTS ON REAL ESTATE.		
Being 1 p.c. on value for municipal purposes and $\frac{1}{4}$ p.c. for School Tax as tabulated by wards in the Comptroller's Report.....	1,950,771.56	
WATER RATES.		
Being 7½ p.c. on rental of dwellings and miscellaneous meter and special rates more fully detailed in same report	807,091.98	
BUSINESS, DUTY AND PERSONAL TAXES		
Being 7½ p.c. on rental of business premises, special licences and taxes on horses, carriages, etc...	333,452.99	
LICENSES.		
Vehicle licenses and numbers, private butcher shops, public laundries, public vendors, auctioneers, real-estate agents, bicycles, horses, dogs, etc	151,957	
GROCERS & INNKEEPERS CERTIFICATES		
Being certificates of the assessed rental of premises for which government licences were sought		
472 Grocers at \$8.00.....	3776	
408 Innkeepers \$8.00	3264	
	7.040	
DEPARTMENTAL PERMITS, ETC.		
Building Inspectors.....	3494.50	
Boiler Inspectors	3095.50	
Road Department.....	1799.14	
Sewerage permits.....	1777.00	
Sanitary Engineers' permits.....	288.00	
City Clerk's Department.....	53.00	
MARKET REVENUES.		
As detailed in Comptroller's a/c..	90,384.42	
RECODER'S COURT.		
Fines etc. collected during year ..	31,278.39	
Refunded a/c.....	5,450.75	
	25,827.64	
STREET RAILWAYS' PERCENTAGES.		
4 p. c. on	\$1,000,000.00	40,000.00
6 p. c. on.....	500,000.00	30,000.00
8 p. c. on.....	500,000.00	40,000.00
10 p. c. on.....	169,659.92	16,965.99
	2,169,659.92	126,965.99
In dispute.....	215,408.59	20,625.88
		106,340.00
LEGAL DEPARTMENT.		
Disbursements refunded by Attorneys and Costs collected by Treasurer	2,101.00	

DIVERS.

Cies. d'assurances contre les incendies....	2,704.84
Contribution aux dépenses du Bureau des Commissaires des Incendies....	1,293.66
Vieux matériaux vendus....	1,293.66
Priviléges de vendre certains articles dans le parc (W. Clark)....	1,600.00
Cie des Abattoirs (inspection des viandes)....	1,500.00
Privilège de construire des voûtes....	785.75
Restaurant du Château de Ramey....	577.02
Pension de patients à l'hôpital civique....	464.25
Priviléges dans l'île (Dépatie)....	390.48
Loyer de carrière (Prénoveau)....	250.00
Jardin de l'Enfance (re variole)....	283.21
Pension d'aliénés dans asiles....	221.00
Paiements re désinfection....	216.15
Privilège de tenir des kiosques....	165.00
Loyer de maisons (Dép. de police)....	118.00
Restitutions d'argent mal acquis....	85.50
Mandats (en double) annulés....	73.81
Loyer de terrains re Tunnel....	74.32
Chèques (en double) annulés....	32.65
Payé par le gouvernement re révision des listes....	33.20
Bâtiments dangereux clôturés....	26.08
Loyer de cottage dans le parc....	15.00
Déficit recouvré (Bourdon)....	13.00
Remboursement, Dép. de la Voirie (Duperrault)....	11.34
Assurances contre l'incendie (poste d'Hochelaga)....	10.00
Ferrailles vendues....	9.90
Enlèvement de neige sur trottoirs....	7.87
Descente pour charbon....	7.00
Remboursements....	10,969.04
	164.18
	10,804.86

COMPTE D'INTERET.

Intérêt perçu durant l'année....	58,150.26
Recettes totales....	3,554,428.96

COMPTE DE LA DETTE SPECIALE.

(Obligations émises en vertu de la clause 344 de la Charte)	
Partie de l'emprunt négociable en 1903 placée pour fonds d'amortissement....	123,400.00

OBLIGATIONS TEMPORAIRES.

Emises durant l'année en anticipation des recettes, pour quotes-parts des propriétaires dans le coût des améliorations de rues et pour rachat de dette....	1,595,000.00
--	--------------

AVANCES FAITES PAR LES BANQUES.

Sur comptes ouverts (au 31 déc.)....	168,504.46
--------------------------------------	------------

CONTRIBUTIONS FONCIERES SPECIALES

(Perçues durant l'année) :	
Améliorations de rues....	132,138.96
Egouts....	44,721.62
Trottoirs....	14,114.55

190,975.13

MISCELLANEOUS.

Fire Insurance Companies..} Contribution re Fire Marshal	2,704.84
Old Material Sold.....	1,293.66
Park Privilege W. Clark....	1,600.00
Abattoir Co. (Meat Inspection)....	1,500.00
Vault privileges.....	785.75
Chateau Ramey Restaurant....	577.02
Civic Hospital pay patients....	464.25
Island Privileges (Dépatie)....	390.48
Quarry Kent (Prénoveau)....	250.00
Jardin de l'Enfance (re Small Pox)	283.21
Insane Asylum patients.....	221.00
Desinfection fees.....	216.15
Kiosk privileges.....	165.00
House rent (Police Dept.)....	118.00
Conscience Money.....	85.50
Cancelled Warrants (duplicate)....	73.81
Rent grounds (Tunnel ac)....	74.32
Cancelled cheques (duplicates)....	32.65
Government (re revising lists)....	33.20
Fencing of dangerous buildings....	26.08
Rent Park Cottage.....	15.00
Recovered Shortage (Bourdon ac)....	13.00
Labor Road dept (Duperrault)....	11.34
Fire Insurance (Hochelaga Station)....	10.00
Screenings Sold.....	9.90
Snow removal (Sidewalks)....	7.87
Coal Shute.....	7.00
Refunds.....	10,969.04
	164.18
	10,804.86

INTEREST ACCOUNT.

Interest Collected during the year	58,150.26
Total Revenue	3,554,428.96

SPECIAL DEBT ACCOUNT.

(Issued under the provisions of c'ause 344 of the Charter) Portion of the account issuable in 1903 taken to account as investments for sinking fund purposes.....	123,400.00
---	------------

TEMPORARY BONDS.

Issued during the year for "Anticipation of Revenue" "Proprietors shares of Street Improvements", and "Redemption of Debt"	1,595,000.00
--	--------------

BANK ADVANCES.

On open a/c (as at 31st Dec.)...	168,504.46
----------------------------------	------------

SPECIAL ASSESSMENTS.

(Collections during the year) Street Improvements.....	132,138.96
Drains.....	44,721.62
Sidewalks.....	14,114.55

190,975.13

COMpte DES FONDS D'AMOR-
MORTISSEMENT.

Montants retenus sur sommes dues aux Commissions des Ecoles pour fonds d'amortissement sur les obligations scolaires et sommes mises de côté et placées pour fonds d'amortissement sur dette spéciale....

123,182.17

CIE. DES ABATTOIRS.

Fonds d'amortissement accumulé dont il a été tenu compte dans le règlement avec la compagnie....
Versement annuel....
Fonds d'assurance....

52,350.10
4,885.43
1,617.25

58,852.78

CIE DES TRAMWAYS DE
MONTREAL.

Pour enlèvement de la neige....

43,168.17

PROPRIETES CIVIQUES.

Versements sur prix des lots vendus....

24,448.09

DEPOTS FAITS PAR LES EN-
TREPRENEURS et retenus.

Dépôts des entrepreneurs....
" dép. de la Voirie....
" égouts....
" dép. de l'Aqueduc....
" Cour du Recorder....
" élections municipales....
Retenue (Cie. " Sicily Asphalt ")....
" (Cie. Barber)....
" (Drysdale)....
" (Cie. Warren)....

209,265.55
9,071.59
6,063.98
4,140.00
3,844.00
400.00
6,763.15
6,582.10
1,822.15
1,585.81

249,538.13

DIVERS.

Cie. Stock Yards (priviléges).
Propriétaires de la rue N.-Dame-Est (arrangement re terrains dont la Ville a pris possession)....
Sainte-Cunégonde et DeLormier (privilège de décharger leurs eaux d'égout dans les canaux de la Ville)....
Mandats impayés crédités durant l'année....
Droits additionnels de marchés remboursables....
Montants perçus par le dép. de l'Aqueduc sur comptes au grand livre....
Montants encaissés durant l'année sur arrérages en suspens.
Accompte sur coupons des cré-dits payés durant l'année....
Expropriation de la rue du Palais (quartier Saint-Denis), montant crédité....
Expropriation de l'Ave. Mt-Royal, montant crédité....
Surplus encaissé sur le montant des obligations de Saint-Henri et de Sainte-Cunégonde....
Versement payé par Westmount re égouts....
Montants encaissés par le dép. de la Voirie sur comptes au grand livre....
Traite pour balance de fonds entre les mains des banquiers anglais....

15,000.00

11,257.65

7,490.00

4,889.74

1,982.00

2,117.30

1,017.94

1,098.37

825.00

212.43

500.00

200.00

144.23

364.84

2,624,168.53

Total....

\$6,928,039.35

SINKING FUND ACCOUNT.

Amounts retained from School Commissioners for sinking fund on School Bonds and sums set aside for those required for the Special Debt, realized to purchase Securities.....

123,182.17

ABATTOIR COMPANY.

Accumulated Sinking fund taken to account in general settlement 52,350.10
Annual Instalment 4,885.43
Insurance fund 1,617.25

58,852.78

STREET RAILWAY COMPANY.

On a/c Snow removal

43,168.17

CIVIC PROPERTIES.

Instalments on lots Sold.....

24,448.09

CONTRACTORS DEPOSITS and Retained percentages.

Contractors deposits 209,265.55
Road Dept deposits 9,071.59
Drainage work " 6,063.98
Water Dept " 4,140.00
Recorders' Court " 3,844.00
Municipal Election deposits ... 400.00
Sicily Asphalt Co. per. entage 6,763.15
The Barber Co. " 6,582.10
Ac Drysdale " 1,822.15
The Warren Co. " 1,585.81

249,538.13

MISCELLANEOUS

Stock Yards Company Abattoir privileges 15,000.00
Proprietors N.-Dame St., East arrangement re land taken.. 11,257.65
St. Cunegonde & DeLorimier for drainage privileges 7,490.00
Unpaid Warrant Account sums credited during year 4,889.74
Extra Market fees (reimbursable tickets) 1,982.00
Water Dept Collections of job ledger a/cs 2,117.30
Arrears suspense a/c realizations during year 1,017.94
Unpaid coupon a/c credits during year 1,098.37
Palais St. (St. Denis Ward) Expropriation amount rec'dited 825.00
Mount Royal avenue Expropriation amounts rec'dited 212.43
St. Cunegonde & St. Henri cash surplus over bonds.... 500.00
Westmount Instalment re Sewers 200.00
Road Dept Collections Ledger a/c 144.23
English Bankers' draft for balances 364.84

2,624,168.53

Total \$6,928,039.35

DEBIT

Déboursés de 1903

INTÉRÊT SUR LA DETTE.

Remis à la Banque de Montréal (Londres), pour l'intérêt dû en mai et en novembre sur les emprunts sterling.....	484,222.44
Remis à Chaplin, Milne, Grenfell & Cie. (Londres), pour l'intérêt dû en mai sur l'emprunt sterling à 5% de 1873, remboursable au bureau de ces banquiers.....	4,432.64
Remis à la Banque Nationale d'Écosse (Londres), pour couvrir l'intérêt sur £1,290,678 sterling d'obligations consolidées à 3% émises en 1888-89 et payables là..	190,456.84
Remis à la Banque d'Écosse (Édimbourg), pour l'intérêt sur les obligations consolidées à 7% payables là.....	741.96
Payé à un an d'intérêt sur les obligations enregistrées et les bons à coupons détenus ici.....	257,968.07
Intérêt dû en mai et en novembre sur partie de l'emprunt de \$3,000,000 à 3½% de 1899, remboursable à New-York.....	104,430.38
Intérêt sur les obligations temporaires en anticipation du revenu, sur les bons de rachat et sur les obligations pour améliorations de rues	13,660.37
Intérêt sur comptes ouverts au grand livre, ainsi que sur dépôts des entrepreneurs, retenues, remboursements de contributions spéciales, change sur remises, etc.....	36,617.17
	1,089,531.00

TAXE DES ÉCOLES.

Montants payés durant l'année :	
A la Commission catholique romaine.....	201,500.00
A la Commission protestante	153,500.00

ADMINISTRATION.

Montant dépensés par les diverses commissions à même les crédits votés pour l'année, le tout étant indiqué plus en détail dans les rapports du Contrôleur :	
Commission des Finances	489,142.74
Hôtel de Ville	36,267.65
Commission de la Voirie (administration générale).....	720,679.62
Commission de la Voirie, service de l'enlèvement de la neige.....	49,536.97
Commission de Police.....	317,320.32
Cour du Recorder.....	22,034.25
Département des Incendies	222,537.39
do de l'Eclairage	139,185.35
do des alarmes d'incendie	20,206.04
Inspection des édifices	4,324.67
do des chaudières.....	3,491.61
Département de l'Aqueduc	169,000.78
Marchés	27,889.01
Incinération	81,068.84
Hygiène et Statistiques	55,411.32
Parcs et Traverses.....	43,736.75
	2,401,843.31
Dépenses totales d'administration	\$3,846,375.18

RACHAT D'OBLIGATIONS DURANT L'ANNÉE.

Obligations sterling à 5% de 1873	146,000.00
do do 1874	219,000.00
do do 1879	42,826.66

407,826.66

DEBIT SIDE

Cash Disbursements in 1903.

INTEREST ON DEBT.

Remitted Bank of Montreal, London, to meet May and November interest on sterling loans.....	484,222.44
Remitted Chaplin, Milne, Grenfell & Co., London, May interest on the 5 p. c. sterling loan of 1873, domiciled at their banking house.....	4,432.64
Remitted National Bank of Scotland, Ltd., London, to cover Interest on £1,290,678 sterling of the 1888-89 issues of the 3 p.c. Consolidated Stock domiciled there.....	190,456.84
Remitted Bank of Scotland, Edinburgh, for portion of Consolidated 7 p. c. Stock payable at their office.....	741.96
Paid one year's interest on Registered Stock and Coupon bonds held here.....	257,968.07
Paid May and November Coupons on portion the \$3,000,000—3½ p. c. loan of 1899, domiciled in New-York.....	104,430.38
Paid interest during year on Temporary Bonds anticipating Revenue ; the issue of Redemption Stock, and on Street Improvement bonds.....	13,660.37
Interest on open ledger a/cs during the year : on Contractor's deposits ; retained percentages ; refundments of special assessments, exchange on remittances, etc., etc.....	33,617.17
	1,089,531.00

SCHOOL TAX.

Paid amount appropriated for this purpose, during the year, as under :	
To Roman Catholic Board.....	201,500.00
To Protestant Board.....	153,500.00

ADMINISTRATION.

Disbursed to the several Committees, under the appropriations of the year, for the general and ordinary expenses of the city as more fully detailed in the Comptroller's Report .	
Finance Committee.....	489,142.74
City Hall.....	36,267.65
Roads, general.....	720,679.62
do Snow removal.....	49,536.97
Police Committee.....	317,320.32
Recorder's Court.....	22,034.25
Fire Department.....	222,537.39
Light do.....	139,185.35
Fire Alarm Department.....	20,206.04
Building inspection.....	4,324.67
Brazier inspection.....	3,491.61
Water Department.....	169,000.78
Markets.....	27,889.01
Incineration.....	81,068.84
Hygiene and Statistics.....	55,411.32
Parks and Ferries.....	43,736.75

2,401,843.31

Total disbursements on administration.... \$3,846,375.18

REDEMPTION OF DEBT DURING YEAR.

5 0% Sterling Bonds of 1873.....	146,000
5 0% Sterling Bonds of 1874.....	219,000
5 0% Sterling Bonds of 1879.....	42,826.66

407,826.66

OBLIGATIONS TEMPORAIRES.

Représentant les anticipations de revenu et la quote-part des propriétaires *re* améliorations de rues (retirées durant l'année) ...

1,000,000.00

DETTE CONSOLIDÉE.

Montants déboursés sur fonds d'emprunt durant l'année tels que détaillés dans le rapport du Contrôleur :

Commission de la Voirie	574,457.47
do de l'Aqueduc	115,536.18
do des Incendies	71,826.65
do des Marchés	16,384.94
do de l'Hôtel de Ville	6,625.00
do de l'Hygiène et des Statistiques	15,939.25
Commission de l'Incinération	4,151.72
do des Parcs et Traverses	5,718.63
Parc Mont-Royal	3,851.65
Améliorations de rues	45,346.24
Pont de la rue Notre-Dame	16,313.45
Jugements, etc., (sur comptes d'emprunt)	12,722.98
Réparations au Château de Ramesay	3,000.00
Bibliothèque municipale (déboursés)	600.00
Bain Saint-Louis	114.40
Remboursements <i>re</i> bordure de trottoir	63.98

892,757.49

AMÉLIORATIONS AU PORT.

Quote-part de la Ville payée durant l'année

20,169.20

COMPTE DE LA DETTE FLOTTANTE.

Dépôts des entrepreneurs et retenués remboursés	296,506.92
Déboursés <i>re</i> expropriations annuelles	48,446.16
Fonds d'assurance de la Cie des Abattoirs, remis	27,350.10
Dépôt de la Cie des Abattoirs, remboursé	25,000.00
Remboursement de contributions pour améliorations de rues	26,271.78
Dépôts dans les divers départements, remboursés durant l'année	20,473.00
Cie des Tramways (intérêt sur dépôt en garantie)	10,621.92
Paiements faits durant l'année sur compte des mandats impayés	9,749.77
Intérêt payé aux propriétaires de terrains sur la rue Notre-Dame	7,160.33
Payé aux banquiers étrangers par lettres de change	2,614.54
Droits de marché additionnels remboursés	1,812.50
Assurance sur les abattoirs, avancée	1,617.25
Dépenses <i>re</i> ventes de propriétés de la Ville	979.40
Déboursés sur compte des arreages en suspens	845.14
Obligations de la Ville, achetées	250.00
Déboursés sur compte des coupons impayés	104.00
Remboursement <i>re</i> matériaux vendus	15.00

479,817.81

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Valeurs achetées durant l'année pour les fonds d'amortissement sur les obligations des écoles et les emprunts spéciaux

123,400.00

TEMPORARY BONDS.

Representing Anticipation of Revenue and Street Improvements retired during the year

1,000,000

FUNDED DEBT.

Disbursements ex-loan funds during the year as per detail in Comptroller's Reports :

Road Committee	574,457.47
Water do	115,536.18
Fire do	71,826.65
Market do	16,384.94
City Hall do	6,625
Hygiene and Statistics	15,939.25
Incineration	4,251.72
Parks and Ferries	5,718.63
Mount Royal	3,851.65
Street Improvements	45,346.24
Notre Dame St. Bridge	16,313.45
Judgments, etc. (on Loan) a/c	12,722.98
Chateau de Ramesay repairs	3,000.00
Civic Library disbts	600.00
St. Louis Bach	114.40
Refundments <i>re</i> Curbstone	63.98

892,757.49

HARBOUR IMPROVEMENTS.

City's Share Contributed during the year

20,169.20

FLOATING DEBT ACCOUNT.

Contractors' deposits and percentages refunded	296,506.92
Disbursements <i>re</i> Annual Expropriations	48,446.16
Abattoir Company's insurance fund handed over	27,350.10
Abattoir Company on account of deposit	25,000.00
Refundment of Street Improvement assessments	26,711.78
Departmental deposits refunded during year	20,473.00
Montreal Street Railway Co. interest on guarantee deposit	10,621.92
Unpaid Warrant account payments during the year	9,749.77
Interest paid to proprietors Notre Dame St lands	7,160.33
Foreign Bankers' drafts	2,614.54
Extra Market fees refunded	1,812.50
Abattoir Insurance advanced	1,617.25
Expenses <i>re</i> sales City properties	979.40
Arrears Suspense a/c disbts	845.14
City Bonds purchased	250.00
Unpaid Coupon a/c disbts	104.00
Refund <i>re</i> old material sold	15.00

479,817.81

SINKING FUNDS.

Securities purchased during the year to cover requirements of Sinking Funds on School Bonds and special City loans

123,400.00

DELIBERATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL.

*Compte rendu de l'assemblée spéciale du 7 mars**(D'après les minutes du Conseil, vol. 165, page 128)*

Son Honneur le maire H. Laporte occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents, MM. les échevins Vallières, Larivière, Saint-Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Gallery, Ames, Wilson, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Nelson, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Payette, Lemay, Couture, Hébert, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin et Duquette.

PETITIONS.

— De M. O.-A. Julien pour établir une cour à bois et de M. Spinelli pour opérer une machine à vapeur.

Renvoyées à la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

— De Dame Kate Meehan, contre le projet d'établissement d'un réservoir à gazoline par la Eastern Automobile Co.

Renvoyée à la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

— De la Chambre de Commerce du District de Montréal au sujet de la mise en régie municipale (municipalisation) des différents services affectant le public.

Renvoyée à la Commission spéciale de Législation.

— De M. A. Bienvenu, inspecteur du Revenu, sur l'augmentation des subventions aux institutions de refuge pour les enfants.

Renvoyée à la Commission spéciale de Législation.

— Des avocats de la Ville, recommandant la nomination de commissaires pour l'élargissement de la rue Saint-Antoine (1ère section).

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPONTE, il est unanimement

Résolu: Que MM. le recorder Poirier, Ferns et Langevin, cotiseurs de la Ville, soient nommés commissaires aux fins de cette expropriation.

Sur proposition de M. l'échevin AMES, appuyé par M. l'échevin HEBERT, il est unanimement

Résolu: Que, conformément aux prévisions du règlement 105 et de ses amendements, concernant l'hygiène, et à la loi provinciale d'hygiène (51-52 Victoria, Ch. 47, Québec), et aux prescriptions du Bureau d'hygiène Provincial, le Bureau d'hygiène de la Ville de Montréal soit constitué comme suit, par les membres de la Commission d'Hygiène et des Statistiques, à savoir: MM. les échevins Dagenais, président, Ames, Nelson, Couture, Hébert, Marchand et Leclaire, et que le docteur Louis Laberge soit nommé médecin officier de santé pour ladite Ville et soit investi des pouvoirs que les lois et règlements confèrent avec ladite charge.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLÉE, appuyé par M. l'échevin BASTIEN, il est unanimement

Résolu: Que le trésorier de la Ville soit prié de présenter à la prochaine assemblée du Conseil un relevé des différents montants empruntés en anticipation du revenu, depuis le 1er janvier 1903 jusqu'au 1er février 1904, en mentionnant à quel taux d'intérêt ont été empruntés ces montants et quels ont été les prêteurs.

AVIS DE MOTIONS.

De M. l'échevin N. Lapointe: pour édicter un règlement concernant les "timbres de commerce".

De M. l'échevin L.-A. Lapointe: pour amender le règlement concernant la compagnie Montreal Terminal.

RAPPORTS.

— De la Commission des Finances, demandant un crédit de \$500 pour défrayer les dépenses de la Commission de Législature et un autre crédit de \$1,175 pour solder le coût des élections.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin CARTER, il est unanimement

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

— De la Commission des Finances, recommandant l'approbation d'un crédit de \$15,000, au lieu de \$20,000 demandés par la Commission de la Voirie, pour le dégagement des bouches d'égout et les mesures à prendre pour prévenir les accidents d'inondation.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin LARIVIÈRE, il est unanimement

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

— De la Commission de la Voirie, recommandant le virage d'un crédit de \$15,000 pour l'enlèvement de la neige, et pour adjuger des contrats pour la fourniture des matériaux requis par le département.

MUNICIPAL COUNCIL.

*Report of the meeting held the 7th. of March.**(According to the minutes of the Council, Vol. 165, Page 128)*

His Worship, Mayor H. Laporte, in the chair.

Present: Ald. Vallières, Larivière, St Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Gallery, Ames, Wilson, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Nelson, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Payette, Lemay, Couture, Hébert, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin and Duquette.

PETITIONS.

— From M. O.-A. Julien, to open a wood-yard, and from M. S. Spinelli to erect a steam engine.

Referred to the Fire and Light Committee.

— From Mrs. Kate Meehan, objecting to the Eastern Automobile Co., constructing a reservoir for the storage of gasoline.

Referred to the Fire and Light Committee.

— From the Chambre de Commerce of the District of Montreal favoring the civic ownership of municipal work shops.

Referred to the Special Legislation Committee.

— From M. A. Bienvenu, relating to an increase of subsidy for destitute children.

Referred to the Special Legislation Committee.

— From the City Attorneys recommending the appointment of Commissioners for widening St. Antoine Street (1st. section).

Proposed by Ald. VALLIERES, seconded by Ald. L.-A. LAPONTE, it was unanimously.

Resolved: That His Honor Recorder Poirier, Messrs. Ferns and Langevin, city assessors, be appointed Commissioners for the above purpose.

Proposed by Ald. AMES, seconded by Ald. HEBERT, it was unanimously.

Resolved: That in accordance with the provisions of by-law 105 and its amendments, concerning health, and the act respecting Public Health (51-52 Victoria, Ch. 47, Quebec), and in conformity with the regulations of the Provincial Board of Health, the Board of Health of the City of Montreal for the current year, be composed of the members of the Committee of Hygiene and Statistics, namely: Ald. DAGENAIS, chairman, AMES, NELSON, COUTURE, HEBERT, MARCHAND and LECLAIRE; and that Dr. Louis Laberge be and is hereby appointed Medical health officer for the said City with the powers vested in that officer by the above quoted acts and by-laws.

Moved by Ald. LAVALLÉE, seconded by Ald. BASTIEN, it was unanimously.

Resolved: That the City Treasurer submit to Council, at its next meeting, a statement showing the different sums borrowed in anticipation of revenue, from the 1st. of January 1903, to the 1st. of February, 1904, with the rate of interest paid on each loan and from whom said sums were borrowed.

NOTICES OF MOTIONS.

From Ald. L.-A. Lapointe: For enacting a by-law in connection with "trading stamps."

From Ald. L.-A. Lapointe: To amend by-law relating to Terminal Railway Co.

REPORTS.

— From the Finance Committee for an appropriation of \$500 to pay expenses connected with the Legislation Committee, and another of \$1,175 to settle election bills.

Moved by Ald. VALLIERES, seconded by Ald. CARTER, it was unanimously.

Resolved: That the above report be adopted.

— From the Finance Committee, recommending an appropriation of \$15,000, instead of one of \$20,000, asked by the Road Committee, to open guilles and take the necessary steps to prevent accidents by flood.

Moved by Ald. VALLIERES, seconded by Ald. LARIVIÈRE, and unanimously.

Resolved: That the above report be adopted.

— From the Road Committee, to vary \$15,000 for snow removal, and to award contracts for supplies.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est unanimement

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

— De la Commission de la Voirie, demandant un crédit de \$1,500 pour la construction d'un égout rue Peel, et demandant d'autres crédits pour la construction des trottoirs permanents.

Renvoyé à la Commission des Finances.

— De la Commission de la Voirie, demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$1,000 pour l'entretien des chemins de glace sur le fleuve et pour faire modifier la ligne d'homologation de la rue Saint-Paul.

Question différée.

— De la Commission des Incendies pour adjuger des contrats pour la fourniture de 50 avertisseurs et pour la confection des uniformes des pompiers, aussi pour permettre à MM. Lockerby et McComb et à la Montreal Novelty Co., de se munir de machines à vapeur, aussi pour permettre à M. H. Filiatralt et à M. J.-B. Lafrance d'établir des cours à bois.

Sur proposition de M. l'échevin ROBERTSON, appuyé par M. l'échevin SAUVAGEAU, il est unanimement

Résolu: Que lesdits rapports soient adoptés.

— De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, demandant l'autorisation de payer \$1,000 aux héritiers de feu le capitaine Roch.

Renvoyé à la Commission des Finances.

— De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, recommandant l'adjudication du contrat pour la fourniture de 5000 pieds de boyaux de refoulement.

Question différée.

— De la Commission de Police, demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$60 pour payer le loyer des postes.

Sur proposition de M. l'échevin SAINT-DENIS, appuyé par M. l'échevin STEARNS, il est unanimement

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

— De la Commission de l'Incinération, demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$124.98 pour travaux généraux.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE, il est unanimement

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

— De la Commission d'Hygiène et des Statistiques, recommandant (selon les résolutions adoptées à la dernière séance de la Commission), la nomination d'inspecteurs des aliments.

Sur proposition de M. l'échevin AMES, appuyé par M. l'échevin HEBERT, il est unanimement

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin SADLER, est adopté le rapport de la Commission des Finances, recommandant l'appropriation d'un montant de \$1,119.18 pour solde de certaines réclamations.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD, les mots suivants sont ajoutés au rapport de la Commission des Finances: "à la condition que la Commission des Parcs et Traverses n'ait pas à se préoccuper des réclamations au sujet des traverses des squares."

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin CARTER, la Commission des Finances est autorisée à émettre des débentures temporaires en anticipation du revenu. (M. l'échevin Couture dissident.)

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin CARTER, la Commission des Finances est autorisée à émettre des débentures temporaires pour des travaux à exécuter à la voirie.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin CARTER, la Commission des Finances est autorisée à demander des soumissions pour un prêt de \$700,000.

Est refusée, la demande conjointement faite par les Commissions des Finances et de la Voirie, d'un crédit de \$1,000 pour l'entretien des chemins de glace sur le fleuve.

AVIS DE MOTION.

De M. l'échevin L.-A. Lapointe: pour amender le règlement 182, concernant les marchands ambulants.

De M. l'échevin Vallières: pour amender le règlement 251 concernant le greffier de la Ville.

De M. l'échevin Vallières: pour édicter un règlement touchant les emprunts autorisés par l'article 344 de la Charte.

Moved by Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. TURNER, and unanimously.

Resolved: That said report be adopted.

— From the Road Committee, asking for \$1,500 to construct sewer in Peel Street and for other appropriations for permanent sidewalks.

Referred to Finance Committee.

— From the Road Committee, asking for authority to vary \$1,000 for keeping the river road in good order and to alter the St. Paul Street homologated line.

Consideration deferred.

— From the Fire Committee, to award contracts for supplying 50 fire-alarm boxes; for making firemen's uniforms to allow Messrs. Lockerby and McComb and the Montreal Novelty Co., to erect steam engines, and Messrs. H. Filiatralt and J.-B. Lafrance, to open wood yards.

Moved by Ald. ROBERTSON, seconded by Ald. SAUVAGEAU, and unanimously.

Resolved: That said reports be adopted.

— From the Fire and Light Committee, recommending the awarding of the contract for supplying 5000 feet of hose.

Referred to the Finance Committee.

— From the Fire and Light Committee, recommending the awarding of the contract for supplying 5000 feet of hose.

Consideration deferred.

— From the Police Committee, asking for authority to vary \$60 to pay rent of stations.

Moved by Ald. ST. DENIS, seconded by Ald. STEARNS, and unanimously.

Resolved: That above report be adopted.

— From the Incineration Committee, to vary a sum of \$124.98.

Moved by Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. DUCHESTE, and unanimously.

Resolved: That said report be adopted.

— From the Hygiene and Statistics Committee, recommending (according to a resolution adopted at last meeting of the Committee) the appointment of food inspectors.

Moved by Ald. AMES, seconded by Ald. HEBERT, and unanimously.

Resolved: That said report be adopted.

ORDER OF THE DAY.

On motion of Ald. Vallières, seconded by Ald. Sadler, a report from the Finance Committee was adopted, recommending an appropriation of \$1,119... to pay off certain claims.

On motion of Ald. Lavallée, seconded by Ald. Robillard, the following words were added to the Finance Committee report "with the understanding that the Parks and Ferries Committee have nothing to do with the cleaning of the footpaths in the squares."

On motion of Ald. Vallières, seconded by Ald. Carter, the Finance Committee was authorized to issue temporary debentures in anticipation of revenue, (Ald. Couture, dissenting.)

On motion of Ald. Vallières, seconded by Ald. Carter, the Finance Committee was authorized to issue temporary debentures in connection with road work.

On motion of Ald. Vallières, seconded by Ald. Carter, the Finance Committee was authorized to call for tenders for a loan of \$700,000.

The joint request from the Finance and Road Committees for an appropriation of \$1,000 for keeping river roads in good order, was refused.

NOTICES OF MOTIONS.

From Ald. L.-A. Lapointe: to amend by-law 182 concerning pedlers.

From Ald. Vallières: To amend by-law 251, relating to the City Clerk.

From Ald. Vallières: To enact a by-law in connection with loans authorized by article 344 of the City Charter.

De M. l'échevin Vallières: pour édicter un règlement au sujet du fonds de pension des employés civiques.

De M. l'échevin Lévy: pour amender les règlements 296 et 302 concernant les marchés.

De M. l'échevin Dagenais: pour édicter un règlement concernant la déclaration obligatoire des naissances.

De M. l'échevin Dagenais: pour amender les règlements 268 et 297 concernant la plomberie.

De M. l'échevin Dagenais: pour édicter un règlement, défendre de nourrir à la drêche les vaches à lait.

De M. l'échevin Dagenais: pour édicter un règlement défendant de cracher sur les trottoirs.

Il est

Résolu: Que le greffier de la Ville soit prié de préparer les règlements indiqués par ces avis et de les mettre à l'ordre du jour pour qu'ils subissent leur première, leur deuxième et leur troisième lectures.

Est renvoyée à la Commission spéciale de Législation la motion présentée par M. l'échevin Duquette à l'effet d'abolir la qualification foncière exigée des candidats à l'échévnage.

Etant discutée la motion présentée par M. l'échevin Duquette à l'effet de constituer une Commission spéciale des Ateliers de la Corporation, M. l'échevin Duquette, appuyé par M. l'échevin Proulx, propose que ladite Commission spéciale soit constituée.

M. l'échevin Gallery soulève une question d'ordre et allègue que la procédure établie au Conseil empêche la formation de cette Commission spéciale, comme aussi l'article 40 de la Charte.

Son Honneur le maire déclarant que la proposition de MM. les échevins Duquette et Proulx est dans l'ordre, M. l'échevin Couture, appuyé par M. l'échevin Hébert,

Propose: Que le Conseil ajourne.

Cette proposition étant rejetée par la majorité des voix, un nouveau débat s'engage et le vote suivant s'emet sur la proposition de M. l'échevin Duquette, appuyé par M. l'échevin Proulx:

Pour: MM. les échevins Lévy, Lavallée, Robillard, Wilson, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Sauvageau, Payette, Lemay, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclaire, Paquin et Duquette: 16.

Contre: MM. les échevins Vallières, Larivière, Saint-Denis, Clearihue, Turner, Saddler, Gallery, Walsh, N. Lapointe, Couture, Hébert et Proulx: 12.

La motion est ainsi adoptée.

Ajournement.

RENE BAUSSET,
Ass.-Greffier de la Ville.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 7 mars.

Sont présents: MM les échevins Larivière, président, Turner, N. Lapointe, Ames, Bastien et Leclaire.

RAPPORTS

—De l'inspecteur de la Ville demandant l'appropriation d'un nouveau crédit de \$1,500 pour terminer la construction de l'égout de grès rues Peel, Stanley, Dorchester et Windsor, afin de prévenir l'inondation de l'hôtel Windsor.

Il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport en ce sens.

—De l'inspecteur de la Ville démontrant l'urgence de nouveaux crédits pour l'enlèvement de la neige des rues (service spécial).

Après délibération, il est

Résolu: De révoquer la demande qui a été faite au Conseil, d'un crédit de \$20,000 pour le service spécial de l'enlèvement de la neige, demande qui a été formulée par une résolution adoptée le 3 mars à la Commission de la Voirie.

Il est de plus

Résolu: Qu'un rapport soit présenté au Conseil recommandant le virement, du crédit voté pour le nettoyage des rues non pavées, d'un montant de \$15,000 pour l'enlèvement de la neige.

Après délibération, il est

Résolu: Que la résolution adoptée à l'assemblée du Conseil tenue le 25 février, ordonnant qu'un rapport soit présenté au Conseil aux fins d'obtenir \$1,000 pour l'entretien des chemins de glace sur le fleuve, soit révoquée.

Il est de plus

Résolu: Qu'un rapport soit fait au Conseil, recommandant le virement du montant de \$1,000, du crédit voté pour

From Ald. Vallières: To enact a by-law, relating to the retirement fund of civic employees.

From Ald. Lévy: To amend by-laws 296 and 302, relating to markets.

From Ald. Dagenais: To enact a by-law to render obligatory the reporting of births.

From Ald. Dagenais: To amend by-laws 268 and 297, relating to plumbing.

From Ald. Dagenais: To enact a by-law, prohibiting the feeding of milch cows with brewers' grain.

From Ald. Dagenais: To enact a by-law prohibiting spitting on sidewalks.

It was

Resolved: That the City Clerk be instructed to prepare the by-laws mentioned in the above notices, and place the same on the order of the day for their 1st, 2nd, and 3rd, reading.

A motion presented by Ald. Duquette to abolish real estate qualification for aldermen, was referred to the Special Legislation Committee.

After discussing Ald. Duquette's motion to appoint a special Workshops Committee, it was moved by Ald. Duquette, seconded by Ald. Proulx, that said special committee be appointed.

Ald. Gallery raised a point of order to the effect that said motion could not be adopted inasmuch as the usage in Council and article 40 of the Charter were against it.

His Wordship the Mayor having ruled that Ald. Duquette and Proulx were in order, Ald. Couture, seconded by Ald. Hébert.

Moved: That Council adjourn.

This motion having been rejected by a majority of votes, further discussion ensued, and the following vote was taken upon the motion of Ald. Duquette, seconded by Ald. Proulx:

For: Ald. Lévy, Lavallée, Robillard, Wilson, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Sauvageau, Payette, Lemay, De Serres, Bastien, Marchand, Leclaire, Paquin and Duquette: 16.

Against: Ald. Vallières, Larivière, St. Denis, Clearihue, Turner, Sadler, Gallery, Walsh, N. Lapointe, Couture, Hébert and Proulx: 12.

The motion was then adopted.

Adjourned.

RENE BAUSSET,
Asst. City Clerk.

ROAD COMMITTEE

Report of the meeting held 7th March.

Present: Ald. Larivière, chairman, Turner, N. Lapointe, Ames, Bastien and Leclaire.

REPORTS

—From the City Surveyor for a further appropriation of \$1,500 to complete the tile pipe sewer under construction in Peel, Stanley, Dorchester and Windsor streets to prevent inundation of Windsor Hotel.

Resolved: That a report be made to Council accordingly.

—From the City Surveyor drawing attention to the pressing need of funds for snow special.

After deliberation it was

Resolved: That the resolution adopted at the meeting held on March 3rd, 1904, ordering that a report be made to Council for \$20,000 for "Snow Special," be repealed.

It was furthermore

Resolved: That a report be made to Council recommending that the sum of \$15,000 be varied from the appropriation for "cleaning unpaved streets" and applied to "snow special."

After deliberation it was

Resolved: That the resolution adopted at the meeting held on the 25th February ordering that a report be made to Council to obtain \$1,000 for river roads, be repealed.

It was furthermore

Resolved: That a report be made to Council recommending

l'achât de marchandises, pour l'entretien des chemins de glace sur le fleuve.

Ajournement.

Compte rendu de l'assemblée du 10 mars.

Sont présents : MM. les échevins Larivière, président, Turner, N. Lapointe, Ames, Bastien et Leclaire.

DELEGATIOMS

M. l'échevin Duquette qui craignait que le pavage en blocs de scories ne soit trop glissant pour la descente au tunnel de la rue Saint-Denis, il est

Résolu : Qu'une sous commission, composée de MM. les échevins Bastien et Leclaire soit nommée pour prendre en considération la substitution de blocs de granit à ceux de scories pour le pavage dudit tunnel au haut de la rue Saint-Denis, sous la voie du Pacifique, sans considération de l'espace compris entre les rails, et que les entrepreneurs du pavage soient avertis de ne pas poursuivre leurs travaux sans de nouvelles recommandations.

M. l'échevin Duquette demande qu'en reconnaissance du travail auquel s'est livré M. l'échevin Vallières, pour obtenir la construction de ce tunnel de la rue Saint-Denis, sous la voie du Pacifique Canadien, le nom de M. Vallières soit donné à ce tunnel.

M. le président déclare que la suggestion de M. l'échevin Duquette sera sérieusement étudiée.

REQUETES

— De McColl Frères & Cie au sujet de la fourniture d'huiles à machinerie.

Il est

Résolu : D'informer MM. McColl Frères & Cie que le département achètera les huiles dont il a besoin pour ses machines, des plus bas soumissionnaires, MM. James Wilson & Cie, et s'adressera à MM. McColl Frères & Cie au cas où les huiles de MM. James Wilson & Cie ne donneront pas satisfaction.

De MM. Hutchinson, Oughtred & Place, au nom de la Dominion Square Methodist Church, demandant que la Ville défraie les trois quarts de la construction du trottoir permanent du côté ouest de la rue Windsor, de la rue Osborne à la rue Dorchester.

Sur proposition de M. l'échevin Ames, il est, après délibération,

Résolu : De prier l'inspecteur de la Ville de préparer un estimé des réparations au trottoir du côté ouest de la rue Windsor de la rue Osborne à la rue Dorchester, à l'endroit où le trottoir a dû être enlevé pour construire un égout ; que le montant qu'établira cet estimé soit chargé sur le compte de l'égout et déduit du prix du trottoir permanent que l'on propose de construire à ce même endroit.

— De la Compagnie des Tramways de Montréal demandant que soient dégagées les bouches d'égout afin de permettre le drainage des rues.

Il est

Résolu : D'informer la compagnie que le département s'occupera de cette précaution.

— De propriétaires intéressés demandant des trottoirs en macadam de bitume rue Sainte-Famille ; rue Drummond, entre les rues Dorchester et Sherbrooke ; et rue Mance, entre les rues Sherbrooke et Milton.

Déposée sur la table.

— Est communiqué à la Commission un protêt notarié de M. James Wells au sujet du service irrégulier de la Compagnie Montreal Terminal.

Il est

Résolu : De prier l'inspecteur de la Ville de minuter le passage des tramways de la Compagnie Montreal Terminal.

RAPPORTS.

— De l'inspecteur de la Ville de donner le même nom à toute la rue dont une partie s'appelle actuellement Tupper et l'autre partie Quiblier.

Il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant que cette rue soit d'un bout à l'autre appelée rue Tupper.

— De l'inspecteur de la Ville attirant l'attention de la Commission sur le fait qu'une rue du quartier Hochelaga porte le nom de Fabre quand ce nom est aussi porté par une rue du quartier Saint-Denis.

Déposé sur la table.

— Au nom de la sous-commission chargée de s'enquérir, de quelle façon la Compagnie Montréal Terminal a rempli ses engagements qui l'obligeaient à enlever la neige des rues au

that the sum of \$1,000 be varied from the appropriation for "stock account" and applied to "river roads."

Report of meeting held March 10th, 1904.

Present: Ald. Larivière, chairman, Turner, N. Lapointe, Ames, Bastien and Leclaire.

DELEGATIONS.

Ald. Duquette who feared that scoria blocks would be too slippery for the grade of the St. Denis street subway.

Resolved : That a sub-committee composed of Ald. Bastien and Ald. Leclaire be appointed to consider the advisability of substituting granite blocks for scoria blocks in paving the subway under the Canadian Pacific Railway at the head of St. Denis street ; the track space excepted. And, furthermore, that the interested contractors be instructed not to proceed with the paving until further orders.

Ald. Duquette also requested that said subway be called "Vallières Subway," in honor of Ald. S. D. Vallières, who, as chairman of the Road Committee and representative of St. Denis Ward, worked so zealously and successfully to secure this improvement.

The chairman said that Ald. Duquette's suggestion would be taken into serious consideration.

PETITIONS.

— From McColl Bros. & Co., re supply of cylinder oil.

Resolved : That Messrs McColl Bros. & Co., be informed that the Department shall purchase cylinder oil from the lowest tenderer, Messrs. Jas. Wilson & Co., and should the quality be not found satisfactory, then said oil shall be procured from McColl Bros. & Co.

— From Messrs. Hutchinson, Oughtred & Place on behalf of the Dominion Square Methodist Church requesting that $\frac{3}{4}$ of the cost of the proposed permanent sidewalk on the west side of Windsor street from Osborne to Dorchester street be paid by the City.

After deliberation, on motion of Ald. Ames, it was

Resolved : That the City Surveyor be instructed to prepare an estimate of the cost of repairing the sidewalk on the west side of Windsor street from Osborne to Dorchester street over the cut made for the tile pipe sewer and furthermore that the amount of said estimate be charged to the cost of said tile pipe sewer and deducted from the cost of the proposed permanent sidewalk.

— From the Montreal Street Ry Co., asking that guillies be opened to drain the streets.

Resolved : That the Company be informed that the matter is being attended to.

— From interested proprietors for a bituminous macadam pavement on Ste Famille street, on Drummond between Dorchester and Sherbrooke streets, and on Mance street between Sherbrooke and Milton streets.

Laid on the table.

— Notarial protest from Mr. James Wells anent irregular service of the Terminal Ry Co.

Resolved : That the City Surveyor be instructed to time the service on the Terminal Ry Co. system.

REPORTS.

— From the City Surveyor, suggesting that but one name be given to the street part of which is now called Tupper street and the other part Quiblier street.

Resolved : That a report be made to Council recommending that said street be called "Tupper Street" throughout.

— From the City Surveyor stating that a street in Hochelaga Ward is called Fabre street and that a street in St. Denis Ward also bears the same name.

Laid on the table.

— On behalf of the sub-committee appointed to report respecting the removal of snow from streets around the drill shed, ald. Bastien said that although the Terminal Ry Co., had not re-

tour du Manège Militaire, M. l'échevin Bastien rapporte que l'état de ces rues ne présente aucun inconvénient sévère au public, bien que ladite Compagnie n'ait pas enlevé la neige sur toute la largeur de ces rues.

Il est de plus

Résolu : De prier les avocats de la Ville de se prononcer sur l'obligation qu'a la Ville d'entretenir les chemins de glace sur le fleuve.

Ajournement.

J.-H. DILLON,
Secrétaire.

COMMISSION SPECIALE DE LEGISLATION.

Compte rendu de l'assemblée du 9 mars.

Sont présents, MM. les échevins Carter, président, Ames, Payette, Lavallée, Vallières, L.-A. Lapointe, DeSerres, Saint-Denis, Larivière, Proulx, Bastien et Lévy.

M. le Président prononce quelques remarques à propos des journaux qui ont dénaturé le sens de certaine motion adoptée par la Commission spéciale de Législation, en publiant que ladite Commission avait adopté une résolution tendant à imposer une taxe sur les "bucket shops".

Il est impossible de taxer ces institutions ; leur existence n'est pas portée à la connaissance de la Ville, et si d'ailleurs ces maison de jeu, ou plus exactement ces "bucket shops," existaient, leur réglementation serait du ressort des autorités fédérales. Ce qui a été exactement proposé à la Commission spéciale de Législation, c'est d'imposer, à \$50 chacun, les membres de la Bourse, et à une taxe n'excédant pas \$1,000 chacun tous les autres courtiers de bourse, qui font du courtage leur principale occupation.

Chacun des membres de la Commissions exprime cet avis.

Conduits.

—La Commission est saisie du projet d'amendement à la Charte, concernant l'établissement d'un réseau souterrain de conduits électriques, et, après délibération, il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport dans le sens suivant :

1. La Ville de Montréal est, par les présentes, autorisée à construire, exploiter et entretenir un système de conduits souterrains, où devront être placés tous les fils de télégraphe, de téléphone, d'éclairage électrique et autres fils et câbles qui encombrent actuellement les rues de la Ville, lesdits conduits devant être d'une dimension et d'une capacité suffisantes non seulement pour répondre amplement aux besoins des divers syndicats, compagnies et autres corporations ayant ou exploitant des fils, câbles, lignes de transmission, etc., suspendus dans les rues de la Ville, mais encore pour pourvoir à toutes les exigences futures, et aussi à prescrire que tous les fils, câbles et lignes de transmission maintenant installés au-dessous de la surface des rues de la Ville devront être enfouis dans ledit système de conduits communs.

Et à mesure que le Conseil achèvera l'installation dudit système de conduits souterrains dans certaines rues ou parties de rues de la Ville, ledit Conseil aura le droit, par résolution, de forcer les compagnies à placer leurs fils, dans un délai de 60 jours, en-dedans desdits conduits et à faire disparaître les poteaux et fils aériens qui se trouvent actuellement dans lesdites rues ou parties de rues,

2. La Ville aura le droit de prélever une redevance ou d'imposer une taxe sur toutes personnes ou corporations qui se serviront desdits conduits, afin de couvrir les frais d'entretien et d'exploitation d'iceux, ainsi que l'intérêt et le fonds d'amortissement de l'emprunt que la Ville contractera pour l'établissement dudit système de conduits.

3. Le Conseil, afin d'obtenir les fonds nécessaires pour la construction et l'établissement dudit système de conduits, pourra émettre des obligations ou bons, couvrant une période de 50 ans, à partir de la date de leur émission, on pourra effectuer un emprunt spécial n'excédant pas \$1,500,000, avec fonds d'amortissement,—le tout tel qu'il sera prescrit par le règlement du Conseil.

Aqueduc.

—Soumise une lettre du surintendant de l'aqueduc informant la Commission que, pour fournir à ladite Commission les renseignements qu'elle a demandés à sa dernière assemblée, il aurait besoin de quelques employés supplémentaires et d'un certain laps de temps.

Il est conséquemment

Résolu : De renvoyer cette lettre du surintendant de l'aqueduc à la Commission de l'Aqueduc.

moved the snow from the full width of the said streets nevertheless the condition of affairs is not such as to seriously inconvenience the public.

Resolved : That the City Attorneys be requested to state if the City is bound to maintain roads on the river du Ing winter.
Ajourned.

J. H. DILLON,
Secretary.

SPECIAL LEGISLATION COMMITTEE

Report of the meeting held the 9th of March

Present: Ald. Carter, chairman, Ald. Ames, Payette, Lavallée, Vallières, L.-A. Lapointe, DeSerres, St. Denis, Larivière, Proulx, Bastien and Lévy.

The chairman explained that the proceedings of the Commission had been misconstrued by certain newspapers when it was stated that a motion had been adopted to tax bucket shops: this could not be done, as the City had no knowledge they existed here, and if there were any such establishments, it was for the Federal Government to look after them. What was proposed was to tax the members of the stock exchange \$50 each, and all others who did stock brokerage business, elsewhere in the City, should also be taxed a sum not exceeding \$1,000.

Other members of the Committee expressed their accord of the views of the Chairman.

Conduits.

The Committee considered the question of the proposed amendment concerning underground conduits, and after due deliberation it was

Resolved : To report to Council recommending an amendment to the following effect.

1. The City of Montreal is hereby authorised to construct, operate and maintain a system of underground conduit wherein shall be placed all telegraph, telephone, electric light and other wires and cables now encumbering the streets of the City, said conduit to be of sufficient size and capacity not only to amply accommodate and fulfill the requirements of the several syndicates, companies and other corporations having or operating wires, cables, transmission lines, etc., suspended in the streets of the City, but to provide sufficient to provide that all wires, cables and transmission lines now installed underneath the surface of the streets of the City shall be placed in the said common conduit system.

"And as from time to time the Council shall complete said underground system in certain streets or parts of said additional space for further accommodation, as well as streets of the City the Council shall be empowered by resolution to force the companies within a delay of 60 days to place their wires within the said conduits and cause to disappear the poles and wires presently overhead in the said street or part thereof".

2. The City shall have the right to charge a rental or levy a tax upon all persons or corporations using space in said conduit system, in order to cover the cost of the maintenance and operation of the same, as well as the interest and sinking fund of the loan which the City shall contract for the establishment of the said conduit system.

3. The Council, in order to provide funds for the construction and establishment of the said conduit system, may issue bonds or debentures covering a period of fifty years from date of issue, or may effect a special loan not exceeding \$1,500,000 with sinking fund, the whole as shall be prescribed by a by-law of the City Council.

Water Works.

Submitted and read a letter from the Superintendent of the Water Works informing the Committee that in order to supply the information asked for at the last meeting a larger staff and a certain length of time will be required.

Resolved : To refer said letter to the Water Committee.

Le Contrat du Gaz.

— Soumise une lettre du surintendant de l'éclairage informant la Commission qu'il ne lui a pas été possible de se procurer les informations requises par ladite Commission au sujet de la valeur du roulant de la Compagnie de Gaz.

Résolu : 1. De prier le président du Bureau des Estimateurs de préparer un état de la valeur des immeubles de la Compagnie de Gaz.

2. De prier l'inspecteur de la Ville de préparer un état faisant connaître la quantité et les dimensions des conduits, etc., posées pour la Compagnie de Gaz.

3. De prier le greffier de la Ville de se procurer une copie du dernier rapport annuel de la Montreal Light, Heat and Power Co., produisant le chiffre de l'actif et du passif de la Compagnie de Gaz.

Résolu : De prier les avocats de la Ville de préparer un projet d'amendement à la Charte, qui donnera à la Ville, à l'expiration du contrat intervenu entre la Ville et la Compagnie de Gaz, l'option de renouveler, pour une période déterminée, le contrat actuellement en vigueur ou de faire l'acquisition de l'outillage et du roulant, etc., de la Compagnie, de se charger de l'exploitation d'un outillage et d'un roulant, et de négocier à cette fin un emprunt n'excédant pas \$2,000,000.

Expropriations.

Résolu : De prier une sous-commission, composée de MM. les échevins Carter, Lavallée et les avocats de la Ville, de préparer un amendement concernant généralement toutes les expropriations à effectuer à l'avenir, et laissant, à son option, ce soin au Conseil.

Commerçants Licenciés.

A la suggestion de M. l'échevin Lévy, il est

Résolu : De recommander l'adoption de l'amendement suivant : "Nonobstant toutes dispositions à ce contraire, le Conseil pourra, au moyen d'un règlement, autoriser la Commission des Marchés de désigner des places fixes (ou pouvant être changées de temps à autre sur l'indication de ses inspecteurs) aux commerçants des marchés, qui possèdent un permis, à l'exception de ceux faisant affaire au marché Bonsecours."

Le terme d'office.

M. l'échevin Larivière

Propose : Que le terme d'office du maire et des échevins soit prolongé à quatre années.

M. l'échevin Lévy propose, en

Amendement : Que le terme d'office soit prolongé à trois années.

Le vote s'émet comme suit sur l'amendement :

Pour : MM. les échevins Vallières et Lévy.—2.

Contre : MM. les échevins Bastien, Proulx, Larivière, L.-A. Lapointe, Lavallée, Payette et Carter.—7.

L'amendement est adopté.

M. l'échevin L.-A. Lapointe propose alors en

Amendement : Que la motion principale soit adoptée après qu'on y aura ajouté les mots suivants : "Cette prolongation du terme d'office ne devant compter qu'après les élections de 1906."

Le vote s'émet comme suit sur l'amendement :

Pour : MM. les échevins L.-A. Lapointe, Lavallée, Payette et Carter.—4.

Contre : MM. les échevins Vallières, Bastien, Lévy, Proulx et Larivière.—5.

L'amendement est rejeté.

La motion principale étant soumise aux voix, le vote s'émet comme suit :

Pour : MM. les échevins Bastien, Proulx, Larivière et Lavallée.—4.

Contre : MM. les échevins Vallières, Lévy, L.-A. Lapointe, Payette et Carter.—5.

La motion est rejetée.

M. l'échevin Larivière

Propose : Que le terme d'office du maire et des échevins soit prolongé à trois années.

Le vote s'émet comme suit sur cette proposition :

Pour : MM. les échevins Vallières, Bastien, Lévy, Proulx, Larivière et Lavallée.—6

Contre : MM. les échevins L.-A. Lapointe, Payette et Carter.—3

La motion est adoptée, et il est

Résolu : En conséquence.

Gas Contract.

Submitted and read a letter from the Superintendent of the Lighting Department informing the Committee that he is unable to secure the information required concerning the value of the plant of the Gas Company.

Resolved : 1. To request the Chairman of the Board of Assessors to furnish a statement showing the value of the real estate of the Gas Company.

2. To request the City Surveyor to furnish a statement showing the mains, &c., sizes of pipes &c., laid by the Gas Company.

3. To instruct the City Clerk to secure a copy of the last annual statement of the M. L. H. & P. Co., showing the assets and liabilities of the Gas Company.

Resolved : To instruct the City Attorneys to draft an amendment to the charter which would give the City, at the expiration of the contract between the City and the Gas Company, the option of renewing the present agreement for a fixed period or of purchasing the plant, appurtenances &c., of the Company, to operate a gas plant and to negotiate a loan not exceeding \$2,000,000 for this purpose.

Expropriations.

Resolved : To request a sub-committee, composed of Ald. Carter, Lavallée and the City Attorneys, to prepare an amendment of a general character to cover all future expropriations, leaving the option of the same to the Council.

Licensed Traders.

At the suggestion of Ald. Lévy, it was

Resolved : To recommend the adoption of the following amendment : "Notwithstanding any provisions to the contrary, the Council may, by by-law, authorize the Market Committee to establish, fix or change from time to time through its officials the places assigned to licensed market traders, with the exception of those transacting business on Bonsecours Market."

Term of Office.

Ald. Larivière.

Moved : That the term of office for the Mayor and aldermen be fixed at four years.

Ald. Lévy moved in

Amendment : That said term be fixed at three years, and a debate arising, the vote being taken on said amendment, the Committee divided :

Yea : Ald. Vallières and Lévy.—2;

Nay : Ald. Bastien, Proulx, Larivière, Lapointe (L.-A.), Lavallée, Payette and Carter.—7.

LOST.

Ald. Lapointe (L.-A.), then moved in

Amendment : That the main motion be amended by adding thereto the following words : "The same to come into force only after the election of 1906," and that so amended said motion be adopted.

Said amendment being put the Committee divided :

Yea : Ald. Lapointe (L.-A.), Lavallée, Payette and Carter.—4.

Nay : Ald. Vallières, Bastien, Lévy, Proulx and Larivière.—5.

LOST.

The main motion being put the Committee divided :

Yea : Ald. Bastien, Proulx, Larivière and Lavallée.—4.

Nay : Ald. Vallières, Lévy, Lapointe (L.-A.), Payette and Carter.—5.

LOST.

Ald. Larivière then

Moved : That said term be fixed at three years.

The Committee divided thereon :

Yea : Ald. Vallières, Bastien, Lévy, Larivière and Lavallée.—6

Nay : Ald. Lapointe, Payette and Carter.—3.

So it was carried and

Resolved : Accordingly.

Opérations de bourse.

—L'amendement suivant est agréé :

“FF.—D'imposer une taxe n'excédant pas \$100 sur tous les courtiers appartenant à la Bourse ou à la Halle aux Blés, et une taxe d'excédant pas \$1,000 sur tous autres courtiers et personnes s'occupant de courtage de bourse, soit comme agents, correspondants ou représentants des établissements ou bureaux de courtage ou de change.”

L'amendement suivant est aussi agréé (MM. les échevins Carter et Payette dessidents) :

“II.—D'imposer une taxe n'excédant pas 1^o20 de 1 o^o sur le montant de toutes les transactions de bourse, payable par le courtier ayant négocié la transaction, ledit courtier devant être considéré comme le possesseur desdites valeurs aux fins de la présente législation. Et, afin de rendre efficace ladite législation, le courtier ayant vendu lesdites valeurs et le secrétaire de la Bourse devront, à chaque trimestre, faire parvenir au trésorier de la Ville un relevé assermenté des détails des ventes et des transactions de bourse durant le trimestre précédent ; et, au cas de leur négligence à ce faire dans le délai prescrit, les estimateurs de la Ville fixeront approximativement le montant desdites ventes de valeurs et transactions.

Avis public.

Il est ordonné d'avertir le public du désir qu'exprime la Commission spéciale de Législation de recevoir et d'étudier toutes les suggestions et recommandations que jugeront à propos de lui adresser les contribuables en général.

Ajournement.

RENÉ BAUSSET,
Secrétaire.

COMMISSION SPECIALE DE L'ANNEXION*Compte rendu de l'assemblée du 10 mars.*

Sont présents : MM. les échevins Lavallée, président, Nelson, Paquin, Marchand et DeSerres.

M. le président ayant demandé aux membres présents s'ils sont d'opinion qu'il faut continuer à traiter avec la municipalité d'Outremont de l'annexion de ladite municipalité à la Ville de Montréal, il est

Résolu : De continuer les négociations qui ont été entamées l'an dernier avec les autorités d'Outremont.

Sur proposition de l'échevin DeSerres, il est

Résolu : D'informer les municipalités de Saint-Louis, de Saint-Henri, de Sainte-Cunégonde et de la Côte Saint-Paul que la Commission les invitera incessamment à assister à une séance pour discuter la question d'annexion.

Ajournement.

J.-E. GAUTHIER,
Secrétaire.

COMMISSION SPECIALE RE PACIFIQUE CANADIEN.*Compte rendu de l'assemblée du 11 mars.*

Sont présents : MM. les échevins, Lévy président, L.-A. Lapointe, Bastien, Robillard, Payette et Vallières.

M. le président explique le but de l'assemblée, qui est d'étudier la requête de la Cie de chemin de fer Pacifique Canadien, demandant à faire fermer certaines rues dans les quartiers Saint-Jacques et Papineau.

Le rapport adopté par la Commission précédente est lu, et après avoir examiné les plans démontrant les rues que l'on veut faire fermer, il est

Résolu : De convoquer une assemblée pour mercredi prochain pour organiser la visite des lieux.

Ajournement.

JULES CRÉPEAU,
Secrétaire.

COMMISSION DES FINANCES*Compte rendu de l'assemblée du 11 mars.*

Sont présents : MM. les échevins Vallières, président, Carter, L.-A. Lapointe, Payette, Sadler et DeSerres.

1. Soumises les applications de (1) H. Perrin, (2) A. Charpentier, (3) C.-R. Trempe, (4) J.-A. Landry à différentes positions dans le service civique.

Stock Transactions.

The following amendment was agreed to

“FF.—A tax not to exceed \$100 upon all brokers, members of the Stock or Corn Exchange and a tax not to exceed \$1,000 upon all other brokers and persons transacting stock brokerage business either as agents, correspondents or representatives of brokerage or Exchange firms.”

The following amendment was also agreed to, (Ald. Carter and Payette, dissenting) :

“II.—A special tax not to exceed 1^o20 of one per centum upon the amount of all transfers of stock, payable by the broker who shall have made the transaction, the said broker to be considered as the owner of the said stock for the purpose of the present act. In order to give effect to the preceding provision the broker who shall have sold the stock and the secretary of the Stock Exchange shall every 3 months be held to furnish a sworn statement to the City Treasurer showing in detail all the sales and transfers of stock effected on the Exchange during the preceding period of three months, and, in the event of their neglecting so to do within the above period, the assessors may estimate approximately the amount of said sales and transfers of stock.”

Public Notice.

Ordered : To notify the public that the Committee on Legislation will be pleased to consider any suggestion or recommendations from the ratepayers generally.

Adjourned.

RENÉ BAUSSET.
Secretary.

SPECIAL ANNEXATION COMMITTEE*Report of meeting held the 10th of March.*

Present: Ald. Lavallée, chairman, Nelson, Paquin, Marchand and DeSerres.

The chairman having asked the members whether they were inclined to continue negotiations in connection with the annexation of the Municipality of Outremont to the city of Montreal, it was

Resolved : To continue said negotiations begun last year with the Outremont authorities.

Moved by Ald. DeSerres, and

Resolved : To notify the Municipalities of St. Louis, St. Henry, St. Cunégonde and Côte St. Paul, that this Committee will soon invite them to be present at a meeting to discuss the question of annexation.

Adjourned.

J.-E. GAUTHIER,
Secretary.

SPECIAL COMMITTEE re CANADIAN PACIFIC*Report of meeting held the 11th of March.*

Present: Ald. Lévy, chairman, L.-A. Lapointe, Bastien, Robillard, Payette and Vallières.

The chairman explained the object of the meeting which was to consider the petition of the Canadian Pacific Railway Company, asking to close certain streets in St. James and Papineau wards.

The report adopted by the preceding Committee having been read, and the plans showing the streets to be closed, having been examined, it was

Resolved : To call a meeting for next Wednesday to visit the premises.

Adjourned.

JULES CRÉPEAU,
Secretary.

FINANCE COMMITTEE*Report of meeting held Friday 11th March 1904.*

Present: Ald. Vallières, chairman, Ald. Carter, L. A. Lapointe, Payette, Sadler and DeSerres.

1. Submitted and read application from [1] N. Perrin, [2] A. Charpentier, [3] C. R. Trempe, [4] J. A. Landry for different positions in the City Hall.

Laid on the table.

Déposées sur la table, le trésorier et le contrôleur étant priés de faire subir à ceux de ces candidats qui ne sont pas déjà dans le service civique et à tous autres que pourront recommander les membres de la Commission, les examens réglementaires.

2. Soumise une lettre de la Compagnie d'Imprimerie Perrault, répondant à une résolution adoptée le 4 du courant par cette Commission au sujet de la composition et de l'impression du rôle d'évaluation.

Renvoyée à la sous-commission des impressions.

3. Soumis un rapport de MM. Coyle et Thétrault, assistants avocats de la Ville, sur les opérations de leur département durant le cours de la semaine dernière.

Déposé aux archives

4. Soumise une lettre du secrétaire des expropriations demandant la nomination d'employés supplémentaires eu égard à l'augmentation de la besogne de ce service.

Déposée sur la table.

5. La sous-commission *re La Gazette Municipale*, recommandant que les secrétaires des différentes commissions soient priés de transmettre leurs minutes à ladite *Gazette* à midi le jour suivant les assemblées de leurs commissions respectives. Il est

Résolu : De faire rapport au Conseil dans ce sens.

6. Soumis des rapports de (1) MM. Guerin et Ford (2) et de MM. Parent et Ford, concernant l'expropriation des abords du Wellington.

Renvoyés aux avocats de la Ville pour examen et rapport,

7. Soumise une requête de l'Union des Municipalités Canadiennes pour un subvention de \$1,000.

Son Honneur le maire, ainsi que le maire et le secrétaire-trésorier de la ville de Sainte Cunégonde, et M. W.-D. Lighthall, secrétaire trésorier honoraire de l'Union, se présentent devant la Commission pour appuyer ladite requête.

Après délibération, il est

Résolu : De différer la question.

8. Une requête de MM. Rae & Donnelly, pour obtenir une part des ventes à l'encan de la Ville et une autre de la Dixon Cure Co. demandant de traiter les personnes atteintes par l'alcoolisme.

Déposées sur la table.

9. Le docteur J.-M. MacKay (Quebec) se présente devant la Commission pour demander qu'un local décent soit réservé, à l'Hôtel de Ville, aux personnes qui doivent comparaître devant le recorder pour répondre à l'accusation d'ivresse.

Renvoyée à la sous commission de l'Hôtel de Ville avec recommandation.

10. La United States Fidelity and Guarantee Co. demande à la Ville d'accepter des débentures au lieu d'argent comptant, dans l'acquittement des obligations contractées.

Cette requête n'est pas prise en considération.

11. Soumise une lettre du gérant de la Ferme industrielle provinciale du Sault aux Récoulets, invitant les autorités civiques à visiter cet établissement.

Renvoyée à M. A. Bienvenu avec prière de faire rapport.

12. Soumise une lettre de M. A. Bienvenu, recommandant qu'un officier de police compétent instruise une enquête sur chaque cas d'internement d'aliénés dans les asiles, afin de vérifier l'état d'aisance des parents des patients.

Son Honneur le maire appuie cette requête et ajoute qu'une enquête devrait être faite dans chaque cas d'internement d'aliénés dans l'un ou dans l'autre de nos deux asiles, internement comportant des dépenses pour la Ville.

La Commission prend aussi en considération la question de l'internement des enfants abandonnés, dans les maisons d'industrie, et, après délibération, il est

Résolu : (1) De prier le chef de police de mettre un agent à la disposition de M. Bienvenu d'ici au premier mai prochain, afin de servir à la Cour du Recorder ; (2) de prier le trésorier de la Ville de préparer un relevé du nombre d'aliénés et d'enfants abandonnés internés dans les asiles et maisons d'industrie aux frais de la Ville, de produire les termes de l'entente arrêtée entre la Ville et les autorités provinciales, et de préparer un état des montants annuellement dépensés par la Ville pour l'entretien de ces patients et de ces enfants ; (3) de nommer une sous-commission, composée de S. H. la maire et de MM. les échevins Vallières et Sadler, pour recevoir toutes les demandes présentées aux autorités pour l'internement de personnes aux asiles d'aliénés ou dans les maisons d'industrie.

The City Treasurer and City Comptroller to make said applicants (not already in the civic service) and such others as may be recommended by any member of the Committee, undergo the customary examination.

2. Submitted and read a letter from the Perrault Printing Co. in reply to a resolution of this Committee adopted on the 4th instant, acent the printing of the assessment roll.

Referred to the sub-committee on printing.

3. Submitted and read a report from Messrs Coyle & Tétreault assistant City attorneys, on the operations of their department for the past week.

Filed of records.

4. Submitted and read a letter from the secretary of the expropriation department asking for an increased staff in view of the extra amount of work in his department.

Laid on the table.

5. The sub-committee *re Municipal Gazette*, recommended that secretaries of committees be instructed to remit their minutes to the editor of the *Gazette* the day following each meeting, before noon.

Resolved : To report to Council accordingly.

6. Submitted and read reports from (1) Messrs Guerin and Ford and (2) Messrs. Parent and Ford acent the expropriation for the approaches of Washington Bridge

Referred to the City Attorneys for examination and report.

7. Submitted and read an application from the Union of Canadian Municipalities for a grant of \$1,000.

His Worship the Mayor, as well as the Mayor and Secretary-Treasurer of the ci'y of Ste. Cunégonde, and Mr. W. D. Light-hall, Hon. Secretary-Treasurer of the Union, appeared before the Committee to support said application.

After due deliberation it was

Resolved : That further consideration of the matter be deferred.

8. An application from Rae & Donnelly, for a share of the city's auction sales, and another from the Dixon Cure Co., to treat persons affected with alcoholism, were laid on the table.

9. Dr J. M. Mackay, of Quebec, appeared before the Committee to ask for suitable apartments in the City Hall to treat persons brought before the Recorders on charges of drunkenness.

Referred to the sub-committee *re City Hall* with instructions to provide suitable quarters.

10. An application from the United States Fidelity and Guarantee Co. to furnish bonds instead of cash in connection with contracts, was not entertained.

11. Submitted and read a letter from the Manager of the Provincial Industrial Farm inviting the civic authorities to visit the institution under his control at Sault aux Récoulets.

Referred to Mr. A. Bienvenu for examination and report.

12. Submitted and read a letter from Mr. A. Bienvenu recommending that an investigation be made by a competent officer in each case of confinement to lunatic asylums, in order to verify the fact that the relatives of patients are devoid of means.

His Worship the Mayor supported said recommendation and added that a thorough investigation should be held in connection with every case of lunacy in both asylums containing outlay by the City.

The Committee also considered the question of the confinement of destitute children in houses of industry.

And after due deliberation, it was

Resolved : [1] To request the Chief of Police to place a man at the disposal of Mr. Bienvenu to perform certain duties in the Recorder's Court, until the 1st of May next; [2] to instruct the City Treasurer to prepare a statement showing all the insane persons and destitute children confined at the expense of the City; the arrangements with the Provincial authorities, and the amount disbursed annually by the City; [4] to appoint a sub-committee composed of H. W. the Mayor, Ald. Vallières and Sadler to pass upon all applications for confinement into lunatic asylums or houses of industry.

13. A la suggestion de M. l'échevin Payette, il est

Résolu : Que M. J. Beaulieu, pourvoyeur des différents départements de l'Hôtel de Ville, produise dorénavant les factures régulières des fournisseurs, chargées au compte de la Corporation, pour tous les achats effectués, et que les dites factures soient acquittées dans le cours ordinaire de l'administration, après avoir été vérifiées par les différentes Commissions intéressées.

14. Soumis deux rapports : (1) de la Commission de la Voirie demandant un crédit supplémentaire de \$1,500 pour terminer la construction de l'égout de la rue Peel, de la rue Stanley et de la rue Dorchester ; (2) de la Commission des Incendies et de l'Eclairage demandant un crédit de \$1,000 pour payer à ses héritiers le montant de l'assurance de feu le capitaine Roch.

Il est

Résolu : De souscrire à ce rapport

15. Les avocats de la Ville recommandent de payer les frais de H.-J. Elliott, relativement à la cause de la Ville vs The Land & Loan Co., au sujet de l'expropriation de la rue Lagauchoitière, comme suit : \$77.55 avec intérêt depuis le 15 janvier 1903 ; \$213.45 avec intérêt depuis le 25 septembre 1903, et \$147.74 avec intérêt depuis le 9 janvier 1904.

Il est

Résolu : De recommander le paiement sous protét de ces montants.

16. Les avocats de la Ville recommandent le paiement du jugement et des frais dans la cause d'Odias Cartier vs Fred Guérin & al, re arrestation illégale, comme suit : \$500 avec intérêt depuis le 8 mai 1903 ; \$215.90 avec intérêt depuis le 8 mai 1903 : \$323.25 avec intérêt depuis le 25 janvier 1904.

Il est

Résolu : De recommander le paiement de ces montants.

17. La sous-commission de la *Gazette Municipale* est autorisée à acheter un dactylographe dont le coût ne devra pas dépasser \$50 et à toucher un crédit de \$50 pour frais de bureau.

18. L'inspecteur des édifices demande qu'il lui soit fourni une copie des plans de la Ville de Montréal, publiés par Chas. E. Goad.

Il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un plan général de la Ville de Montréal soit dressé pour l'usage des différents départements de la Corporation.

19. Soumisse une lettre de la Montreal Stock Yards Co., se plaignant du chiffre de sa note d'eau.

Renvoyée à la Commission de l'Aqueduc.

20. Soumis un projet de contrat pour l'installation d'un nouveau téléphone dans l'Hôtel de Ville.

Il est

Résolu : Que ce projet de contrat soit approuvé et que S. H. le maire et le greffier de la Ville soient autorisés à le signer.

21. Soumise une lettre du gérant local de la Compagnie du Téléphone Bell offrant, pour satisfaire au service croissant du téléphone à l'Hôtel de Ville, de nommer un opérateur supplémentaire, pour chaque jour, de 10 heures a. m. à 4 heures p. m., à raison de \$20 par mois depuis le 1er janvier dernier.

Il est

Résolu : D'accepter cette proposition.

22. M. le président fait rapport que la Banque d'Epargnes de la Ville et du District est disposée à avancer \$200,000 à la Corporation en anticipation du revenu, pour une période de six mois, au taux de 4½ p. c.

Il est

Résolu : D'accepter cette offre

23. Le contrôleur de la Ville soumet un rapport établissant la balance des finances au 29 février, laquelle balance accuse un actif de \$3,790.

24. M. le président fait rapport que D.-A. Hamel, payeur de la Corporation, s'est enfui, qu'il a forgé les signatures du trésorier de la Ville, de l'assistant-trésorier et du caissier de la Ville et, par ce moyen, s'est fait payer un chèque au montant de \$9,985.30 à la Banque de Montréal.

Il est

Résolu : De prier le trésorier de la Ville de notifier les autorités de la Banque que lesdites signatures sont forgées, et que la Ville n'est pas en conséquence responsable du paiement dudit chèque et d'avertir aussi la "American Surety Co." du fait que ledit Hamel est disparu, le tout par autorité des avocats de la Ville.

M. A. Charpentier est nommé payeur temporaire, et

13. At the suggestion of Ald Payette, it was

Resolved : That hereafter Mr. J. Beaulieu, purchaser for the different departments, shall produce regular accounts from the sellers, made out against the Corporation, for all purchases made, which said accounts shall be paid in the ordinary course of business, after they shall have been passed upon by the interested Committees.

14. Submitted and read two reports : [1] from the Road Committee for an additional appropriation of \$1,500 to complete sewer in Peal, Stanley and Dorchester streets ; [2] from the Fire and Light Committee for an appropriation of \$1,000 to pay legal heirs of late Capt. Roch :

Resolved : To concur therein.

15. The City Attorneys recommended payment of costs of H. J. Elliott in the case of the City vs. the Land and Loan Co. re Lagauchoitière Street Expropriation, as follows : \$77.55 with interest from 15th January 1903 ; \$213.45 with interest from 25th September 1903, and \$147.74 with interest from 9th Jan., 1904.

16. The City Attorneys recommended payment of judgment and costs in the case of Odias Cartier vs. Ferd. Guérin & al. re false arrest, as follows : \$500 with interest from 8th May 1903 ; \$215.90 with interest from 8th May 1903 ; \$323.25 with interest from 25th February, 1904.

Resolved : To recommend that said amounts be paid.

17. The sub-committee re MUNICIPAL GAZETTE were authorized to purchase a typewriter, cost not to exceed \$50 and given an advance of \$50 for office contingencies.

18. Submitted a request from the Building Inspector for plans of Montreal, as published by Chas. E. Goad.

Resolved : To report to Council recommending that a general plan of the City be prepared for use in the different departments.

19. Submitted and read a letter from the Montreal Stock Yards Co. complaining of their account for water.

Referred to the Water Committee.

20. Submitted a draft of contract for an additional Bell telephone in the City Hall.

That the same be approved of and that H. W. the Mayor and the city clerk be authorized to sign the same.

21. Submitted and read a letter from the local manager of the Bell Telephone Co. offering, in view of the increased amount of traffic in the City Hall, to supply an additional operator between the hours of 10 a.m. and 4 p.m. at \$20 per month from 1st January last.

Resolved : That said proposition be agreed to.

22. The chairman reported that the City and District Savings Bank were prepared to advance \$200,000 to the City, in anticipation of revenue, for a period of 6 months, at the rate of 4½ per cent.

Resolved : That said offer be accepted.

23. The City Comptroller submitted the cash balance on the 29th February showing an amount of \$3,790 on the right side.

24. The chairman reported that M. D.-A. Hamel, paymaster, had absconded and that he had forged the signatures of the City Treasurer, Asst. City Comptroller and City Cashier and by this means had cashed a cheque for an amount of \$9,985.30 at the Bank of Montreal.

Resolved : To instruct the City Treasurer to notify the authorities of the bank that said signatures are forged and that the City is therefore not responsible for the payment of said cheque and to also notify the American Surety Co. of the occurrence and of the fact that M. Hamel has absconded — the whole under the direction of the City Attorneys.—

M. A. Charpentier was then appointed to replace the pay-

une sous-commission composée de MM. les échevins Vallières, président, DeSerres et Sadler, est nommée pour s'enquérir du système suivi dans le paiement des gages, et de faire rapport à la Commission sous le plus court délai.

Ajournement.

RENE BAUSET,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Assemblée mensuelle du lundi, 14 mars.

ORDRE DU JOUR.

RAPPORTS.

1. *Finances.*—Pour demander des soumissions pour un emprunt de \$476,000.
2. *Finances*—Pour placer l'inspecteur des édifices sous la direction de la Commission des Finances.

REGLEMENTS.

3. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement concernant les manufactures dans un certain district. (Vallières)
4. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 236 *re* contributions foncières, taxes et licences. (Carter).
5. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 268 *re* licences de plombiers. (Carter).
6. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 268 *re* taxes de l'eau. (Carter).
7. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant les règlements Nos 47 et 92 *re* trottoirs. (Carter).
8. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement *re* explosifs. (Robertson).
9. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement pour prévenir les incendies et les accidents. (Robertson).
10. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement *re* conduits souterrains (L.-A. Lapointe).
11. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement *re* papier de rebut. (Lavallée).

RAPPORTS.

12. *Voirie.*—Pour modifier la ligne homologuée de la rue Saint Paul.
13. *Voirie.*—Pour opérer le virement de \$1,000 *re* chemins fluviaux
14. *Incendies et Eclairage*—Pour adjuger le contrat pour boyaux.

MOTIONS.

15. *Lapointe, N.*—Pour donner avis public du règlement relatif aux "timbres de commerce."
16. *Lapointe L.-A.*—Pour amender les règlements concernant la Cie du chemin de fer Terminal.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

AVIS

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. Lapointe, appuyé par M. l'échevin Carter, il a été résolu, à l'assemblée spécial du Conseil du 29 février, "Que LA GAZETTE MUNICIPALE soit gratuitement adressée à tous les ex-maires et ex-échevins qui en feront la demande."

master temporarily, and a sub-committee composed of the Chairman, Ald. DeSerres and Sadler was appointed to look into the whole question or the mode of payment of departmental wages and to report to the Committee within the shortest possible delay.

Adjourned.

RENE BAUSET,
Secretary.

CITY COUNCIL.

Monthly meeting on Monday, March 14th.

ORDER OF THE DAY.

REPORTS.

1. *Finances.*—To call tenders for a loan of \$476,000.
2. *Finance.*—On the advisability of placing the Building Inspector under control of the Finance Committee.

BY-LAWS.

3. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law concerning manufactures in certain district. (Vallières).
4. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 236 *re* assessments, taxes and licenses. (Carter).
5. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 268 *re* plumbers' licenses. (Carter).
6. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 266 *re* water rates. (Carter).
7. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws Nos. 4, and 92 *re* sidewalks. (Carter).
8. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* explosives. (Robertson).
9. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to prevent fires and accidents. (Robertson).
10. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* underground conduits. (L. A. Lapointe).
11. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* waste paper. (Lavallée).

REPORTS.

12. *Road.*—To amend homologated line of St. Paul street.
13. *Road.*—To vary \$1,000 *re* river roads.
14. *Fire and Light.*—To award contract for hose.

MOTIONS.

15. *Lapointe, N.*—To give public notice of by-law *re* trading stamps.
16. *Lapointe, L. A.*—To amend by laws *re* Terminal Railway Co.

L. O. DAVID,
City Clerk.

NOTICE

It was resolved, at a special council meeting held the 29th of February, on motion of L. A. Lapointe, seconded by Ald. Carter that "THE MUNICIPAL GAZETTE be sent, free, to all ex-mayers and ex-aldermen, asking for the same."

HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER

S.-J.-Bte.	105,513	3 mars 1904	2 mars 1904	J. E. T. Foster	Joel Lancot	15-922...
Saint-Denis	105,518	3 "	"	S. D. Vallières	Dame A. Querville	1,500
S.-J.-Bte.	105,519	3 "	"	Louis Lépine	Dame S. Dandurand et vir	\$5,400 00
Saint-Denis	105,540	4 "	"	Dame Chs. Lauzon	10-179 et 180	2,200 00
Hochelaga	105,552	5 "	18 fév. 1904	F. Charbonneau,	1/2 S. 331-242	3,000 00
"	105,555	5 "	31 déc. 1903	J. Thos. Perron	Laurent Dalbec	448 00
"	105,557	5 "	29 juin 1903	Dme G. W. Parent	"The M. L. & Imp. Co."	2,200 00
S.-J.-Bte.	105,559	5 "	10 sept. 1903	"The M. L. & Imp. Co."	23-283...	200 00
Saint-Denis	105,562	5 "	3 mars 1904	"The M. L. & Imp. Co."	P. 29-339...	25 00
S.-J.-Bte.	105,567	5 "	"	L. Mireault	L. Mireault	25 00
S.-J.-Bte	105,570	5 "	27 fév. 1904	F. Larouche dit Gauthier	29-15 et 16...	807 50
Saint-Denis	105,571	5 "	4 mars 1904	Ben. J. Loyer dit Bélisle	7-24...	1,800 00
S.-J.-Bte	105,574	7 "	"	Ferd. Bédard	2,000	1,800 00
Saint-Denis	105,580	7 "	"	Odilon Dugas	1/2 S. 331-59	300 00
S.-J.-Bte	105,581	7 "	"	Wm. Brouillet et ux	15-207 et P. 206...	4,190 00
Saint-Gabriel	105,585	7 "	5 janv. 1904	J. A. Rousseau	15-154...	1,950 00
Hochelaga	105,587	7 "	"	Dile Emma Beaudoin	325-75...	1,950 00
S.-J.-Bte	105,604	8 "	1 mars 1904	Jos. Ferrion ès qual	1,650	1,950 00
Saint-Denis	105,605	8 "	"	Jos. Ethier	M. Charbonneau et ux	2,050 00
Hochelaga	105,610	8 "	21 janv. 1904	"The M. L. & M. Co."	15-449...	1,900 00
S.-J.-Bte	105,622	9 "	8 fév. 1904	"The M. L. & Imp. Co."	John Mulcahy	1,787 50
Saint-Denis	105,628	9 "	5 mars 1904	Cyrille Landry	3077...	282 70
Hochelaga	105,636	10 "	"	Brs. Huneault	29-435...	282 70

a { B -Bâtie; Building
 L-Lot; terrain vague

P. TERRAULT,
Registraire de la Ville.

